



Valognes (50) La Victoire, la Chasse de la Croix Varin – Prospection géophysique, sections AS 133, 140, 217, 251, 274, 294, 339 et 340. Rapport final d’opération 2016

Aurélien Piolot, Vanessa Brunet

► To cite this version:

Aurélien Piolot, Vanessa Brunet. Valognes (50) La Victoire, la Chasse de la Croix Varin – Prospection géophysique, sections AS 133, 140, 217, 251, 274, 294, 339 et 340. Rapport final d’opération 2016. [Rapport de recherche] Craham; SRA Normandie. 2017. hal-02133438

HAL Id: hal-02133438

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02133438>

Submitted on 18 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VALOGNES (50)

La Victoire

La Chasse de la Croix Varin

Prospection géophysique
section AS

parcelles 133, 140, 217, 251, 274, 294
339 et 340

Rapport final d'opération 2016

Aurélien PIOLOT
Vanessa BRUNET

avec la collaboration de
Julien Thiesson,
Mickaël Menuge
Antoine Chevalier

avec la contribution de
Julien Deshayes



Éveha
Études et valorisations archéologiques



La Victoire, Valognes (50)

Prospection géophysique

Section AS,

cadastre partie ouest, parcelles 217, 251, 274, 339 et 340

cadastre partie sud, parcelles 133, 140, 294

RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

Aurélien Piolot

Vanessa Brunet

avec la collaboration de

Julien Thiesson, Mickaël Menuge et Antoine Chevalier

avec la contribution de

Julien Deshayes

Mars 2017

« L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹.

¹Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

Illustration de couverture :

Sommaire

<i>DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.....</i>	<i>5</i>
1 Fiche signalétique.....	7
1.1 Terrain.....	7
1.2 Opération.....	7
1.3 Mots clefs.....	7
2 Générique des intervenants.....	8
2.1 Suivi scientifique.....	8
2.2 Équipe de terrain.....	8
2.3 Équipe d'étude post-fouille.....	8
2.4 Autres intervenants.....	8
3 Résumé scientifique.....	10
4 Localisation cartographique.....	11
<i>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE ET DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE.....</i>	<i>14</i>
1 Présentation générale du site.....	15
1.1 Cadre géographique, géologique et topographique.....	15
1.2 Cadre historique et archéologique.....	17
2 Présentation de l'intervention archéologique.....	19
2.1 Contexte de l'intervention.....	19
2.2 Déroulement de l'opération.....	22
<i>LES RÉSULTATS.....</i>	<i>24</i>
1 Rapport de la prospection géophysique du 18 au 22 juillet 2016 réalisée sur différentes parcelles de Valognes (50)	25
1.1 Objet :.....	25
1.2 Matériel et méthodes :.....	25
1.2.1 sites :.....	25
1.2.2 Propriété géophysique mesurée :.....	27
1.2.3 Appareils utilisés et échantillonnage :.....	27
1.3 Étude des parcelles Sud (1 et 4).....	28
1.3.1 Plan des parcelles :.....	28
1.3.2 Données magnétiques :.....	28
1.3.3 Données CMD :.....	31
1.4 Étude des parcelles Ouest (2, 3 et 6).....	33
1.4.1 Plan des parcelles :.....	33
1.4.2 Données magnétiques :.....	33
1.4.3 Données CMD :.....	35
1.5 Étude de la parcelle 7 autour de la chapelle.....	37
1.5.1 Plan de la parcelle :.....	37
1.5.2 Données magnétiques :.....	38
1.5.3 Données CMD :.....	38
1.6 Conclusion.....	39
2 Compte-rendu sommaire du suivi archéologique du creusement d'une tranchée de réseau électrique.....	41
2.1 Contexte des observations.....	41

2.2 Résultats :	41
2.2.1 Segment de mur (M01) situé dans l'axe du chevet de la chapelle.....	42
2.2.2 Parement de mur (M02) sous-jacent au mur sud de la chapelle sud du chœur.....	44
2.2.3 Segment de mur (M03) situé dans l'axe de la façade occidentale de la chapelle sud du chœur.....	46
2.2.4 Stratigraphie.....	46
2.2.5 Mode de construction et datation relative.....	46
2.2.6 Remarques générales sur les structures enfouies.....	46
2.2.7 Articulation avec l'édifice médiéval.....	47
2.3 Orientations et pistes de recherche.....	48
<i>SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</i>	<i>50</i>
L'ouest de l'ancienne agglomération.....	51
Le sud de l'ancienne agglomération.....	52
<i>SOURCES DOCUMENTAIRES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</i>	<i>56</i>
<i>ANNEXES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.....</i>	<i>60</i>
1 Arrêté d'autorisation et de désignation.....	61
2 Attribution des subventions.....	65
3 Formulaires d'autorisations délivrés par les propriétaires.....	70

Données administratives et techniques

1 FICHE SIGNALÉTIQUE

1.1 TERRAIN

- *LOCALISATION DU SITE*

Région : **Basse-Normandie** Département : **Manche** Commune : **Valognes**

Lieu-dit / adresse : **La Victoire**

Code Insee commune : **50700**

N° de l'entité archéologique : **163801**

Coordonnées Lambert II zone étendue : X **49°50'43** Y **1°45'60** Z **33 m NGF**

- *RÉFÉRENCES CADASTRALES ACTUALISÉES*

Commune : **Valognes** Année du cadastre : **1955**

Section : **AS** Parcelle(s) : **217, 251, 274, 339, 340, 133, 140 et 294**

Lieu-dit : **La Chasse de la Croix Varin et La Victoire**

Propriétaires des terrains : Le propriétaire de la parcelle AS 339 est M. Goussaire. Les parcelles AS 251 et 274 appartiennent à M. Lepigeon. La parcelle AS 340 est détenue par la Société Civile Immobilière Dalton. La parcelle 217 appartient à Mme Davy. La parcelle AS 140 appartient à M. Charpentier. La parcelle qui encadre la chapelle, AS 133, appartient à la Mairie de Valognes et enfin, la parcelle AS 294 appartient à M. et Mme Buhot.

1.2 OPÉRATION

Code opération : **163801**

Arrêté de prescription : **n° 28 – 2016 -043 du 27 juin 2016**

Arrêté d'autorisation de l'opération et de désignation du responsable : **n° 28 – 2016 -043 du 27 juin 2016**

Responsable : **Aurélien Piolot (Éveha, Caen)**

Dates d'intervention sur le terrain : **du 18/07/2016 au 22/07/2016**

1.3 MOTS CLEFS

- *CHRONOLOGIE*

Antiquité, Époque contemporaine.

- *INTERPRÉTATION DES VESTIGES IMMOBILIERS*

Voie, bâtiments

- *INTERPRÉTATION DES VESTIGES MOBILIERS*

Néant

2 GÉNÉRIQUE DES INTERVENANTS

2.1 SUIVI SCIENTIFIQUE

Karim GERNIGON, Conservateur régional de l'archéologie de-Normandie.

2.2 ÉQUIPE DE TERRAIN

• RESPONSABLE D'OPÉRATION

Aurélien PIOLOT, Éveha

Vanessa BRUNET, Éveha – membre associé au Centre Michel de Boüard – CRAHAM / UMR 6273 (CNRS/Université de Caen Normandie)

• ÉQUIPE D'INTERVENTION

Julien THIESSON, Maître de conférence en géophysique appliquée à l'Université de Pierre et Marie Curie, UMR 7619 METIS, Paris,

Michael MENUGE, Étudiant en Master 1 à Polytech Paris, Université de Pierre et Marie Curie, Paris,

Antoine CHEVALIER, Chercheur à l'Université de Pierre et Marie Curie, UMR 7619 METIS, Paris.

2.3 ÉQUIPE D'ÉTUDE POST-FOUILLE

• DESSIN, INFOGRAPHIE

Aurélien PIOLOT, Vanessa BRUNET.

• ENREGISTREMENT INFORMATISÉ DES DONNÉES, RÉDACTION DU RAPPORT

Aurélien PIOLOT, Vanessa BRUNET.

2.4 AUTRES INTERVENANTS

Julien DESHAYES, animateur du Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin,

Aude PAINCHAULT, docteure du GRHis et membre associée du Centre Michel de Boüard – CRAHAM / UMR 6273 (CNRS/Université de Caen Normandie),

Marc-Antoine THIERRY, céramologue antiquisant et membre du PCR ArBano, Caen.

Nous tenons à remercier Julien Thiesson et son équipe (Michael Menuge et Antoine Chevalier) pour le travail de prospection qu'ils ont mené pendant une semaine sous le soleil de plomb de Valognes. Nous remercions chaleureusement Laurence Jeanne, Laurent Paez-Rezende, Caroline Duclos pour leur soutien quotidien malgré les difficultés rencontrées mais aussi Aude Painchault pour ses compétences en archéologie du bâti qui ont permis d'éclaircir certains points opaques concernant la chapelle de la Victoire.

Nous remercions également la mairie de Valognes d'avoir mis à notre disposition la parcelle 133 par l'active participation de Julien Deshayes, merci aux différents propriétaires de nous avoir accordé l'autorisation d'aller prospecter sur leurs parcelles.

Enfin, nous remercions s'adressent au conseil départemental de la Manche et au Ministère de la Culture qui ont permis à cette opération de voir le jour.

3 RÉSUMÉ SCIENTIFIQUE

Le bilan dressé en 2011, à la demande du Ministère de la Culture, par le groupe « Antiquité en Basse-Normandie » fait état de la rareté des informations relatives au domaine funéraire antique que ce soit en ville ou dans les campagnes (Coulthard *et al.* 2011). Ces lacunes justifient la réalisation d'un travail de repérage, d'identification et d'évaluation de nécropoles urbaines antiques afin d'analyser, à travers l'évolution des usages funéraires, le processus d'acculturation des cités nord-occidentales de la Gaule Lyonnaise.

Depuis 2012, l'ancienne cité antique d'*Alauna*, actuelle Valognes dans le département de la Manche (50), fait l'objet de prospections géophysiques et archéologiques afin d'en définir les limites, connaître la conservation des vestiges et leur organisation ainsi que la chronologie (Jeanne *et al.* 2012, Paez-Rezende *et al.* 2013, 2014 et 2015). L'ajout d'une problématique funéraire et la documentation des espaces péri-urbains apparaissent comme une évidence afin que la compréhension de cette ancienne agglomération antique soit globale.

Ce projet a été initié en 2015 par une première intervention prenant la forme d'une prospection mécanique dans deux parcelles situées à l'ouest de la ville antique (AS 07 et 08, Brunet, Piolot 2015). Si aucun indice funéraire n'a été rencontré, à l'exception d'un résidu de crémation laténien, cette opération a mis en doute le tracé supposé de la voie décumane principale et a permis de repousser un peu plus vers l'ouest les limites de la ville. Les indices découverts durant l'été 2015 concernent à la fois d'importantes fosses dépotoirs et un édifice antique périurbain datés des II^e – III^e siècle de notre ère, ainsi qu'un réseau parcellaire.

Suite à cette expérience, l'intervention de 2016 a eu pour objectif principal l'identification des axes de circulation majeurs en sortie de ville, pour les secteurs ouest et sud d'*Alauna*. Ainsi, une prospection géophysique a été menée sur 8 parcelles durant l'été 2016. Cinq sont localisées à l'ouest et 3 au sud de la cité antique.

Cette intervention a permis d'exclure définitivement l'hypothèse d'une sortie de la voie décumane principale à l'ouest de la ville. Le seul axe avéré, qui s'apparente au *decumanus maximus*, est celui découvert en 2015 lors de la fouille préventive menée en amont de la construction du Centre Leclerc de Valognes (50). Cet axe est probablement celui qui relie Valognes (*Alauna*) à la cité portuaire de Portbail (*Granonna*) (Paez-Rezende *et al.* 2015).

La prospection menée à l'été 2016 dans 3 parcelles situées au sud de la ville s'est avérée positive. Le *cardo maximus* a été repéré dans 2 parcelles. Positionné dans un axe nord – sud, son tracé fait le lien entre l'actuel chemin de la Victoire et le chemin du Blanc Pignon qui se raccorde à l'actuelle D24 qui mène à Coutances (ancienne *Cosedia*). Les abords de cet axe de circulation s'avèrent relativement denses en vestiges. La prospection géophysique menée sur la parcelle de la chapelle a également permis de confirmer l'existence d'un bâtiment sous-jacent, d'origine antique. Des travaux d'installation d'un réseau électrique sur cette même parcelle a occasionné la réalisation de tranchées étroites et plus ou moins profondes. Des maçonneries de facture antique, conservées sur plus de 0,8 m, ont été observées à plusieurs reprises, confirmant ainsi l'existence d'un édifice monumental à l'est immédiat du *cardo* principal et sous l'actuelle chapelle de la Victoire.

4 LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE



Illustration 1: Extrait de la carte topographique au 1/250000e. Carte IGN ©



Illustration 2: Extrait de carte topographique au 1/25000e. Carte IGN ©.



Illustration 3: Extrait cadastral au 1/2000e des parcelles localisées à l'ouest de la ville antique.
Cadastre.gouv.fr

Présentation générale du site et de l'intervention archéologique

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

1.1 CADRE GÉOGRAPHIQUE, GÉOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

La ville antique d'*Alauna* est située à 1,6 km au sud-est de l'actuelle commune de Valognes (50). D'un point de vue topographique, cette ancienne cité gallo-romaine est localisée sur le plateau de la rive sud des sources du *Merderet* et sur son rebord nord-ouest.

Le secteur de Valognes se situe aux confins du Bassin Parisien. Le substrat naturel se compose à la fois de calcaires, d'argiles et de marnes reposant sur des formations essentiellement du Trias, soient des couches de galets de grès, de sables arkosiques et de poudingues (ill.6). Ces différents matériaux sont utilisés dans les aménagements de la cité antique que ce soit d'un point de vue architectural ou pour le réseau viaire.

Les opérations de prospections géophysiques et archéologiques menées ces dernières années ont permis de préciser l'emprise urbaine de la cité et son implantation topographique. En effet, l'agglomération gallo-romaine s'installe sur « un plateau entre deux petits talwegs, d'orientation globalement sud-nord, qui soulignent les limites orientales, où est implanté le théâtre antique, et occidentales, où se trouvent des carrières et des zones d'épandage (Ill.5). Seuls les thermes nord sont installés sur le pied de versant de la vallée du *Merderet* » (Paez-Rezende *et al.* 2014).

La réalisation d'un diagnostic archéologique en 2013 puis de la fouille préventive en 2015 dans la partie nord-ouest des marges de la ville ont mis en évidence une forte amplitude d'épaisseur de colluvions sur le versant sud de la vallée du *Merderet* (Paez-Rezende *et al.* 2013 ; *Ibid*, à paraître). La fouille programmée des parcelles AS 07 et 08 en 2015 vient confirmer cette observation (Brunet, Piolot 2015).

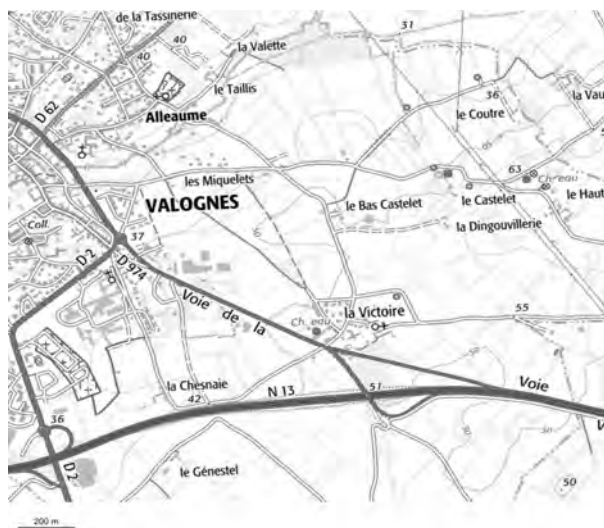
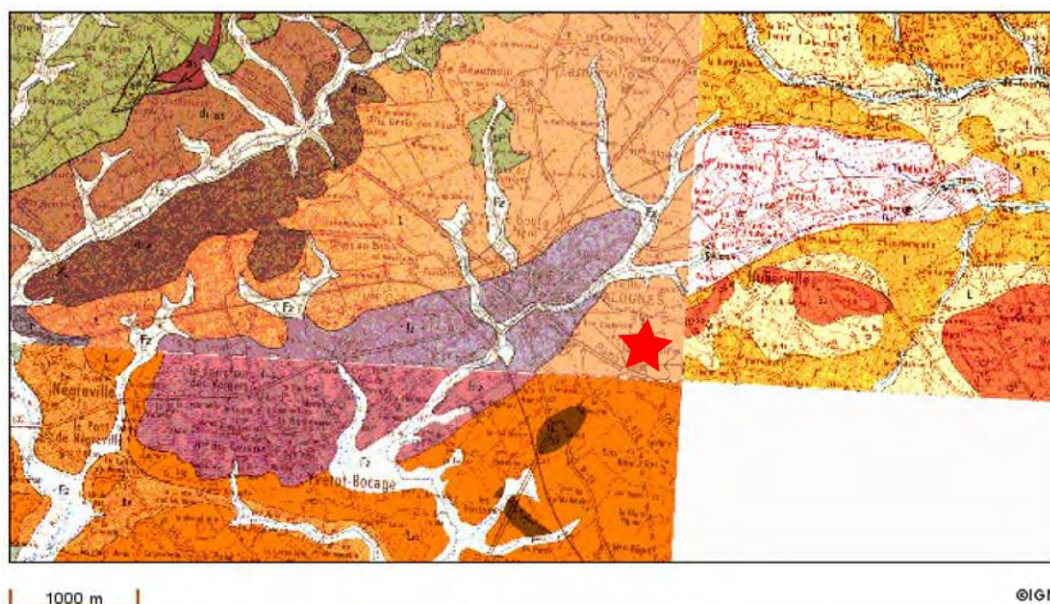


Illustration 5: Carte des courbes de niveaux de Valognes.
Sources : Géoportail © 2016.



Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Propriétaire : Non renseigné

Information : Non renseigné

Feuille N°72 - CHERBOURG ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

- Alluvions modernes et tourbières submergées
- Hettangien: marnes à *Mytilus minutus*, calcaires dolomitiques, calcaires gréseux à *Cardinies*
- Trias: couches à galets de grès, sables arkosiques, poudingues
- Dévonien: grès à *Platyorthis monnieri*
- Siluro-Dévonien: complexe de schistes et de quartzites
- Cambrien inférieur: conglomérats de base et arkoses
- hydro

Feuille N°73 - ST-VAAST-LA-HOUE ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

- Alluvions modernes
- Limon de pente, solifluxion, heads
- Hettangien supérieur: calcaires bioclastiques
- Hettangien basal et Rhétien: faciès argileux
- Trias meuble-formation d'Eroudeville: argiles panachées, cailloutis, sables, galets
- Ordovicien inférieur: Grès armoricain
- hydro

Feuille N°93 - BRICQUEBEC ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

- Alluvions récentes ou actuelles (Holocène)
- Hettangien: calcaires et marnes
- Infralias: poudingues, grès et sables grossiers
- Grès armoricain (Arenig)

Illustration 6: Extrait de la carte géologique au 1/50 000e. Sources : BRGM © InfoTerre 2015.

1.2 CADRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Un important travail de recherche sur l'histoire de la cité a été réalisé par Laurence Jeanne lors de l'écriture du document final de synthèse de prospection thématique sur l'agglomération antique d'Alleaume en 2012 (Jeanne *et al.* 2012 : 26 – 28). Ainsi, la cité antique d'*Alauna* constitue depuis des siècles un terrain d'investigation cher aux érudits locaux.

Les toutes premières interventions à caractère archéologique recensées à Alleaume remontent à la fin du XVII^e siècle. C'est à cette époque que sont mis au jour les vestiges du théâtre, des thermes et d'autres indices gallo-romains. Des documents cartographiques sont établis durant le XVIII^e siècle. La cité antique suscite toujours autant d'intérêt au siècle suivant. Charles de Gerville, érudit local, historien naturaliste et archéologue renouvelle considérablement les connaissances de la cité antique grâce à ses prospections archivistiques, pédestres et de nombreux suivis de travaux. Une première estimation de l'emprise de la cité est proposée. La deuxième moitié du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e connaissent une accalmie en terme de découvertes.

Les investigations reprennent à partir des années 1950 mais portent de nouveau sur la parure monumentale d'*Alauna*, à savoir, le théâtre et les thermes. Au début des années 80, des interventions ponctuelles sont réalisées, permettant de préciser l'état de conservation des vestiges. Plus récemment, plusieurs campagnes de sondages sont menées par Thierry Lepert (DRAC Normandie) dans les années 90 au niveau des thermes, avec pour objectif la valorisation du monument et aussi au hameau de la Victoire en vue du lotissement de la zone (Lepert 1989, *Ibid.* 1992). À cette occasion, l'emprise de la ville est réévaluée puis revue à la baisse. Une prospection thématique est réalisée entre 1997 et 1999 par Ludovic Le Gaillard (Inrap) et Nicolas Navarre sur une surface de 1,5 hectare, à l'écart des principaux monuments (Le Gaillard & Navarre 1999 ; Le Gaillard 1999). Elle permet d'asseoir le potentiel archéologique de l'agglomération.

Quelques informations supplémentaires sont ajoutées à la connaissance des modalités d'occupation du sol de la cité gallo-romaine durant les années 2000 via quelques opérations archéologiques préventives (Jahier 2002 ; Le Gaillard 2011).

Depuis 2012, les investigations archéologiques ont repris dans le cadre du PCR « Antiquité en Basse - Normandie » autour du thème du fait urbain antique (atelier 4). Laurent Paez-Rezende (Inrap), Laurence Jeanne (Craham, GRAC) et Caroline Duclos (archéologue bénévole) ont ainsi mené une campagne de prospection géophysique associée à une stratégie de sondages mécaniques de 2012 à 2015 (Jeanne *et al.* 2012 ; Paez-Rezende *et al.* 2013 ; Paez-Rezende *et al.* 2014, Paez-Rezende *et al.* 2015). Ces interventions de grande ampleur ont ainsi permis de préciser l'état de conservation des vestiges, l'organisation de l'ancienne cité (véritable maillage et îlots urbanisés) et sa chronologie.

La ville antique d'*Alauna* s'étend alors sur une surface estimée entre 20 et 35 ha (ill. 7). Les limites ouest et sud de la cité correspondent à deux grands axes de voirie au-delà desquels se développe la zone périurbaine. Dans cet espace, ont été reconnues des traces d'activités artisanales (boucherie, métallurgie), des carrières, de l'habitat et des dépotoirs (Brunet, Piolot 2015). À ce jour, aucun indice d'occupation funéraire antique n'a été mis en évidence dans la zone périurbaine.

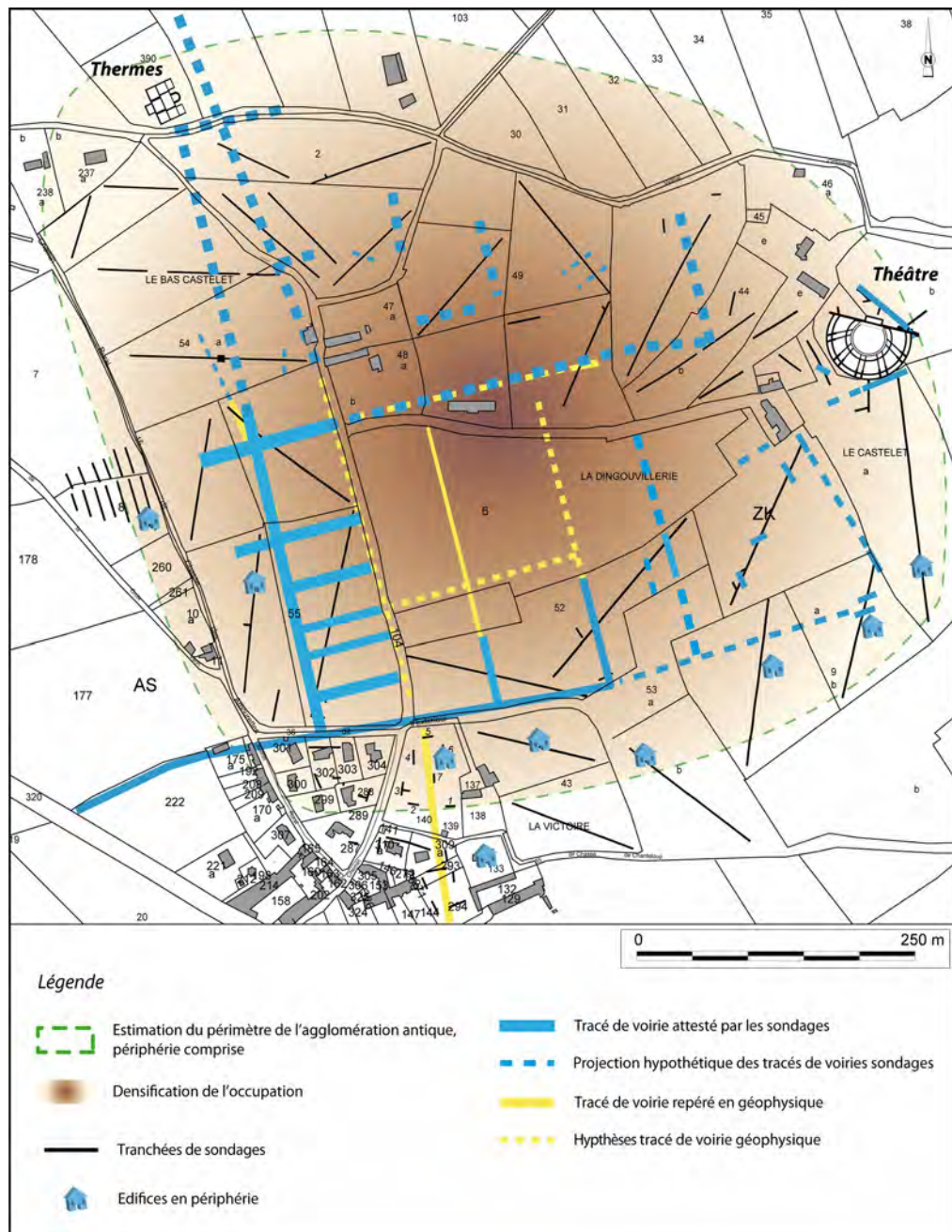


Illustration 7: Plan du schéma urbain et du réseau viaire de la cité antique d'Alauna d'après les données issues des prospections géophysiques et mécaniques menées depuis 2012 jusqu'à 2016.
Source : L. Paez-Rezende et al. 2014 : 160. Modifications : A. Piolot 2016.

2 PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

2.1 CONTEXTE DE L'INTERVENTION

En 2011, suite à la commande du Ministère de la Culture, un bilan régional sur l'Antiquité est réalisé en Basse-Normandie (Coulthard *et al.* 2011). Une série de thèmes est traitée dont le funéraire. Ce document fait, entre autre, état de la rareté des informations relatives au domaine funéraire antique que ce soit en ville ou dans les campagnes.

C'est donc à la suite de ce bilan que voit le jour le Programme Collectif de Recherche ARBANO. De nombreux ateliers sont ainsi créés dont un sur le cultuel et le funéraire antique. Depuis lors, le travail de cet atelier consiste à collecter l'ensemble des données disponibles sur le fait funéraire antique bas-normand, de les présenter sous la forme de notices de sites et d'en proposer une synthèse (Coulthard, Paez-Rezende *et al.* 2013 ; Coulthard, Paez-Rezende *et al.* 2014 ; Allinne, Léon *et al.* 2015 ; Paez-Rezende, Brunet, à paraître).

Si le fait funéraire rural demeure relativement bien documenté, la tâche s'est avérée particulièrement difficile en ce qui concerne les nécropoles urbaines en raison d'une documentation inégale en fonction des territoires et de l'absence d'information. À ce jour, seule la nécropole de Michelet à Lisieux (14), nécropole tardo-antique, est connue et documentée. Une publication monographique devrait voir le jour prochainement.

Ces importantes lacunes justifient donc la réalisation d'un travail de repérage, d'identification et d'évaluation des nécropoles urbaines antiques afin d'analyser, à travers l'évolution des usages funéraires, le processus d'acculturation des cités nord-occidentales de la Gaule Lyonnaise (Brunet, Piolot à paraître).

Le choix, pour entamer ce projet, s'est porté sur *Alauna*, probable chef lieu des Unelles (Manche). Situé à l'est de la commune actuelle de Valognes, ce lieu-dit est peu menacé par l'urbanisation et conserve dans son paysage la trace d'une importante parure monumentale. Évoqué précédemment, cette ancienne cité antique bénéficie d'une véritable dynamique de recherche depuis plusieurs années. Ainsi, le travail de repérage des nécropoles antiques est naturellement venu se greffer à l'étude de la ville en cours.

Une première opération, réalisée en 2015 et prenant la forme d'une prospection mécanique, s'est intéressée à l'ouest de la cité (parcelles AS 07 et 08), le long du tracé supposé de la voie décumane principale (Brunet, Piolot 2015). L'objectif était d'explorer les abords de cette voie afin d'en appréhender l'environnement, et d'identifier de possibles vestiges funéraires antiques liés à la ville d'*Alauna*. Les résultats de cette intervention ont apporté de précieuses informations quant à la connaissance de l'occupation du sol dans un secteur situé aux abords de la ville antique. Si aucun ensemble funéraire n'a été identifié, l'hypothèse du passage de la voie décumane dans les parcelles AS 07 et 08 a été abandonnée. De plus, la mise au jour de nombreuses fosses dépotoirs et d'un édifice péri-urbain a permis de repousser un peu plus vers l'ouest les limites occidentales de la cité.

Fort de cette expérience, il est apparu essentiel de localiser avec précision le réseau viaire en sortie d'agglomération. La prospection géophysique s'est avérée être la méthode la plus adaptée, car non invasive, permettant de couvrir d'importantes surfaces et ayant déjà obtenu des résultats intéressants sur Valognes.

Le projet initial devait concerner deux parcelles : AS 178 et 251, représentant près de 1,5 ha (ill.8).

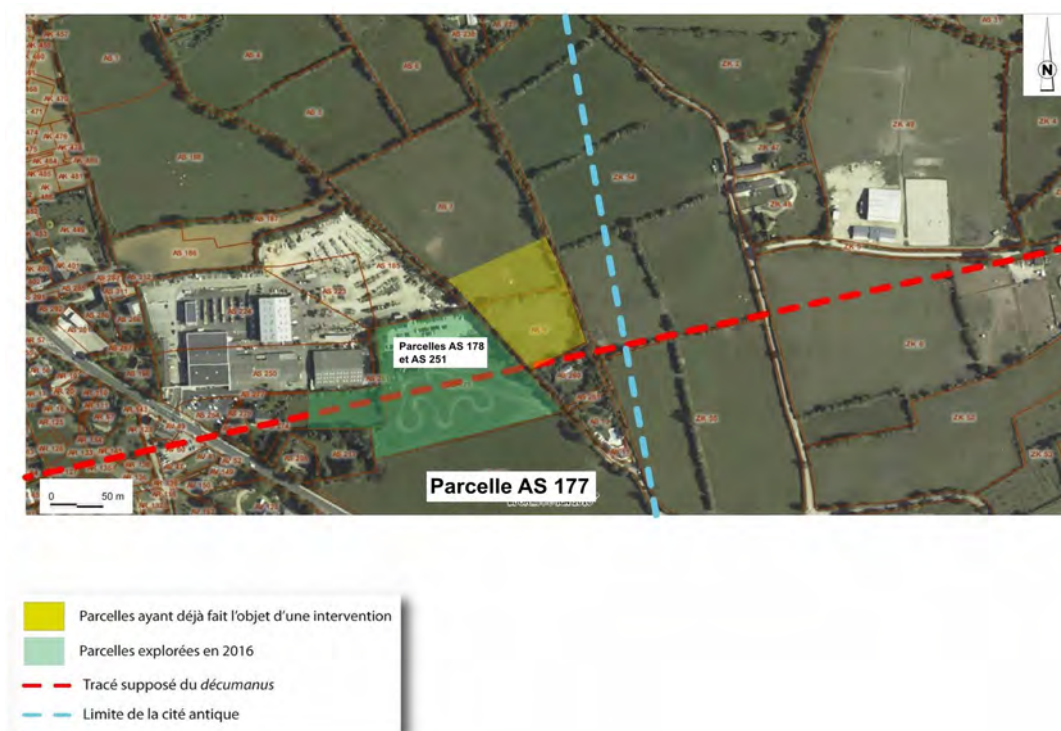


Illustration 8: Projet de prospection géophysique initial au vue des résultats de l'opération de 2015

Le choix de ces parcelles a été dicté à la fois par les résultats de la prospection mécanique de l'été 2015 mais aussi par la découverte de quelques faits funéraires antiques lors de la fouille préventive datée du printemps de la même année. Le *decumanus maximus* en sortie ouest de la ville n'ayant pas été identifié lors de ces deux opérations, il était impératif de prospecter les quelques parcelles encore accessibles à l'ouest de la cité. Les résultats des deux opérations réalisées en 2015 laissent supposer l'existence d'un axe de circulation est / ouest observable dans les parcelles AS 178 et 251.

Au début d'année 2016, lors de la prise de contact avec les propriétaires de ces 2 parcelles, nous avons été informé d'un projet de vente pour la parcelle AS 178 sans qu'une date ne soit arrêtée (ill.9).



Illustration 9: Vue de l'état de la parcelle AS 178 avant le projet de vente avec, au loin, l'aménagement du Centre Leclerc

Au début du mois de juin 2016, des travaux d'aménagement ont été réalisés par le nouveau propriétaire, le Centre Leclerc de Valognes, bien que la vente n'ait toujours pas eu lieu. Des nivellements de terrain (apport massif de terre) ont été réalisés pour créer des aménagements paysagés et des niveaux de circulation pour véhicules et piétons (ill.10).



Illustration 10: Vue de l'état de la parcelle AS 178 après remise en état du terrain et aménagements divers du Centre Leclerc

La parcelle AS 178 a été subdivisée en deux nouvelles parcelles, l'AS 339 et 340. Les surfaces d'intervention de la prospection ont été réduites de moitié.

Une refonte totale du projet a été nécessaire, en accord avec le service régional d'archéologie, un mois avant l'intervention de la prospection. Pour conserver la superficie initialement envisagée,

plusieurs parcelles, notamment au lieu-dit La Victoire (au sud de l'agglomération antique), ont été ajoutées à l'opération. C'est le cas des parcelles AS 133, 140, 294 et 298.

L'ajout de ce nouveau secteur géographique n'est pas venu modifier la problématique initiale. En effet, ces parcelles se situent elles aussi en marge de la cité et au sud, au niveau du *cardo maximus*. De plus, elles correspondent aux derniers espaces non urbanisés et exempts de couvert végétal massif situés au sud de la ville antique. De petits sondages archéologiques y avaient été réalisés au début des années 90, levant à l'époque la contrainte archéologique alors que les résultats récents laissent envisager une occupation anthropique antique dense.

2.2 DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

La prospection géophysique s'est déroulée du 18 au 22 juillet 2016. Les cinq parcelles situées à l'Ouest de la cité ont pu être traitées ainsi que trois au Sud. La dernière parcelle la plus éloignée de l'ancienne agglomération (l'AS 298), n'a pu être traitée, faute de temps mais aussi du fait d'une couverture paysagère légère empêchant la mise en place d'un maillage régulier pour le passage des appareils de prospection.

Plusieurs jours après la fin de la prospection programmée, une réhabilitation électrique de la chapelle de La Victoire, initiée par la commune de Valognes, a entraîné le creusement de tranchées au sein de la parcelle AS 133. Celles-ci ont été réalisées le 23 août 2016 sans qu'un suivi de travaux ne soit mis en place par les services compétents. Julien Deshayes, animateur du Pays d'art et d'histoire du Clos du Cotentin a assuré le suivi du creusement de ces tranchées et a documenté les vestiges antiques aperçus lors des travaux.

Les résultats

1 RAPPORT DE LA PROSPECTION GÉOPHYSIQUE DU 18 AU 22 JUILLET 2016 RÉALISÉE SUR DIFFÉRENTES PARCELLES DE VALOGNES (50)

Michael MENUGE et Julien THIESSON

1.1 OBJET :

La prospection géophysique dans la ville de Valognes dans la Manche (50) fait suite à celle réalisée en méthode électrique tractée par la société GEOCARTA en 2012. Elle a pour objectif de localiser le tracé de deux voies d'accès à la cité gallo-romaine d'*Alauna* et cela pour mieux saisir la superficie de cette cité. Il est également question de vérifier la présence de sépultures possiblement de la même époque entourant une ancienne chapelle et aux abords des voies.

1.2 MATÉRIEL ET MÉTHODES :

1.2.1 SITES :

La prospection a été réalisée sur un ensemble de 6 parcelles dispersées au sud et à l'ouest de la ville de Valognes pour une superficie total de plus d'un hectare.



Illustration 11: Plan cadastral des zones prospectées

La parcelle numéro 5 visible sur l'illustration 11 n'a pas été prospectée faute de temps et de praticabilité. Les parcelles 2, 3 et 6 doivent se trouver sur le passage d'une voie Est-Ouest. Les parcelles 1 et 4 sur le passage d'une voie Nord-Sud. La parcelle 7, quant à elle, pourrait receler des sépultures de l'époque gallo-romaine.

L'illustration 12 présente la carte des parcelles prospectées. Le GPS ayant une imprécision de quelques mètres il peut exister un léger décalage pour certaines parcelles.



Illustration 12: Carte des parcelles



Illustration 13: Photo de la prospection au magnétomètre sur la parcelle 2

1.2.2 PROPRIÉTÉ GÉOPHYSIQUE MESURÉE :

Résistivité électrique (ρ) ou conductivité électrique (σ) :

La conductivité électrique caractérise la facilité de déplacement des charges électriques dans un milieu soumis à un champ électrique et c'est l'inverse pour la résistivité. Différents facteurs font varier ρ . La teneur en eau, sa minéralisation et la teneur en argile en sont les principaux. Dans le contexte du projet, la mesure de ρ avait pour objectif de localiser les routes gallo-romaines qui devraient être composées de matériaux plus résistants électriquement.

Anomalie du champ magnétique :

Les anomalies du champ magnétique terrestre sont engendrées par des perturbations locales du champ magnétique provenant des contrastes d'aimantations du sous-sol. Les contrastes d'aimantation sont soit induits (contraste de susceptibilité magnétique entre un matériau de remplissage superficiel et le terrain encaissant d'un fossé) soit rémanents (aimantation « mémorisée » dans les terres cuites par exemple).

Propriété apparente :

En géophysique appliquée, on représente généralement les cartes de mesure obtenues avec des dispositifs prenant en considération la réponse d'un certain volume de sol en propriété dite apparente. Une propriété apparente est la valeur de la propriété considérée pour un terrain homogène qui donnerait la même réponse que celle mesurée effectivement. Sauf mention contraire dans le texte, les valeurs qui sont commentées sont les valeurs apparentes de conductivité ou de résistivité.

1.2.3 APPAREILS UTILISÉS ET ÉCHANTILLONNAGE :

Les données ont été acquises avec une géométrie fixée pour l'ensemble de la prospection. Les mesures sont effectuées suivant un maillage régulier dont chaque point peut être identifié à l'aide de ses coordonnées dans un repère orthonormé permettant ensuite de réaliser des cartes des variations apparentes des propriétés. Le maillage a été réalisé avec des décimètres et une acquisition GPS a complété le positionnement pour certaines parcelles.

Deux appareils ont été utilisés pour cette prospection :

- Le CMD Mini Explorer de GF Instruments qui mesure la conductivité électrique apparente. C'est un dispositif électromagnétique à faible nombre d'induction de type slingram. L'appareil dispose d'une configuration coplanaire qui permet les mesures en mode dipôles verticaux ou DMV (bobine horizontale coplanaire ou HCP) et en mode dipôles horizontaux DMH (bobines verticales coplanaire ou VCP). Il permet également la mesure simultanée de trois écartements entre émettrice et réceptrice (0,32 m, 0,71 m et 1,18 m). En mode DMV, les profondeurs sont, pour la mesure de conductivité électrique, de l'ordre de 1,5 fois l'écartement ce qui donne pour l'écartement maximal une profondeur d'investigation de 1,8 m. En mode DMH, les profondeurs sont, pour la conductivité électrique, de l'ordre de 1 fois l'écartement. L'acquisition s'est faite par profils espacés de 0,5 m avec un point enregistré toutes les 0,8 s.

- Le G-858 MagMapper, magnétomètre de GEOMETRICS mesure l'anomalie du champ magnétique et son pseudo-gradient. Les capteurs à vapeurs de césium étaient disposés en mode gradient vertical avec un espacement de 0,77 m et une hauteur au-dessus du sol du capteur du bas autour de 0,5 m. La mesure s'effectue à pas de temps régulier (0,1 s) le long de profils espacés de 0,5 ou 1 m.

1.3 ÉTUDE DES PARCELLES SUD (1 ET 4)

1.3.1 PLAN DES PARCELLES :



Illustration 14: Plan de prospection des parcelles Sud

L'étude des zones 1 et 4 avait pour but de localiser le tracé d'une voie Nord-Sud qui devrait traverser les parcelles considérées. Pour cela, une prospection au magnétomètre et au CMD mini a été réalisée. Pour la parcelle 1, il y a eu un profil tous les mètres au magnétomètre et tous les cinquante centimètres pour le CMD. La parcelle 4 fût, elle, réalisée avec des profils tous les mètres. Les profils des deux parcelles ont une orientation grossièrement Est-Ouest.

1.3.2 DONNÉES MAGNÉTIQUES :

Ci-dessous, les cartes du gradient de l'anomalie magnétique des parcelles 1 (ill. 15) et 4 (ill. 16).

Les illustrations 15 et 16 ne montrent aucune structures significatives.

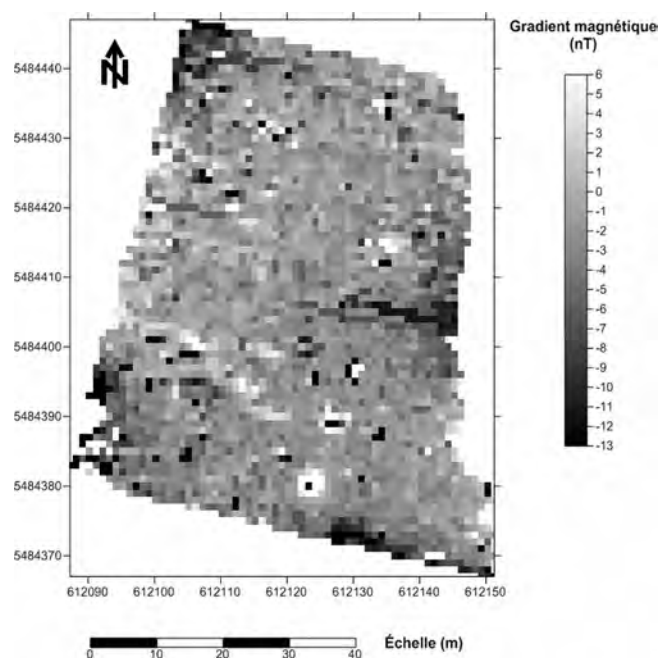


Illustration 15: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 1

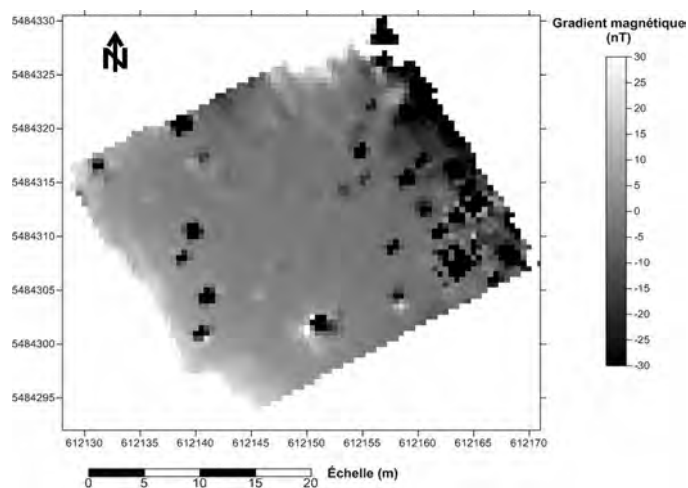


Illustration 16: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 4

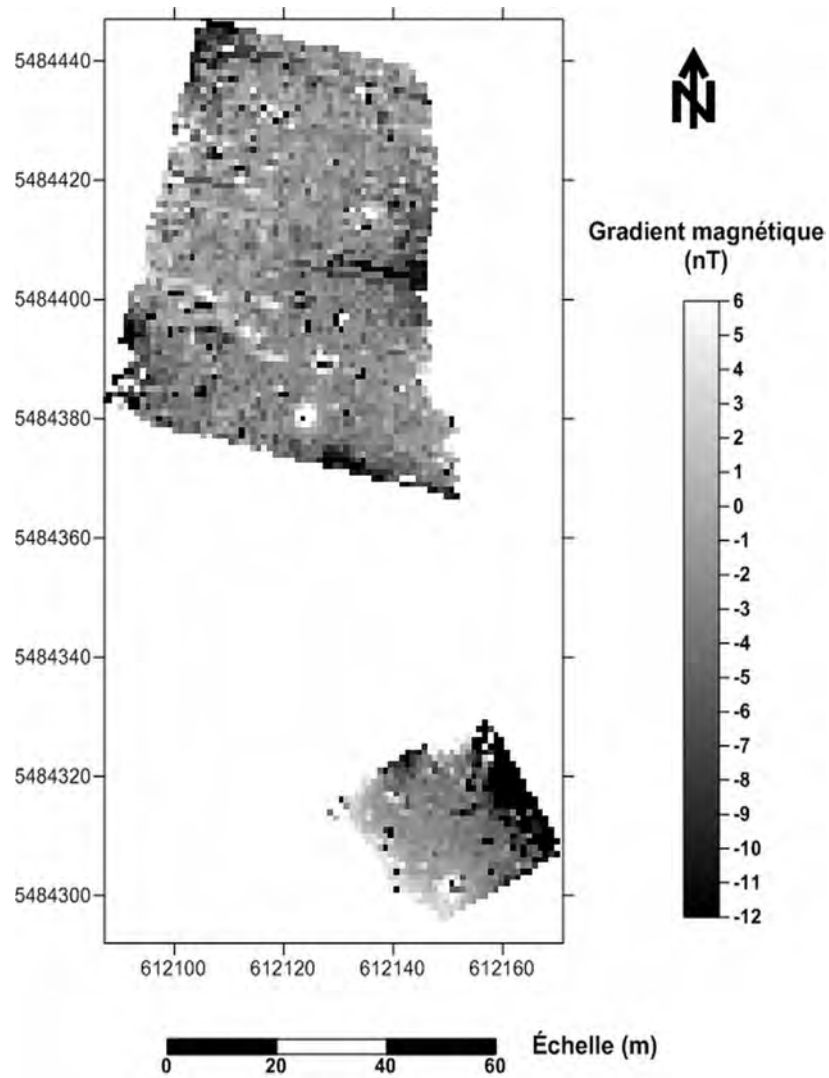


Illustration 17: Carte du gradient de l'anomalie magnétique des parcelles Sud

1.3.3 DONNÉES CMD :

L'illustration 18 présente la carte de la conductivité sur la parcelle 1, on remarque une large zone de plus faible conductivité en bleu traversant le terrain du Nord au Sud. Les contours de cet zone sont fortement géométriques ce qui pourrait provenir de l'action humaine.

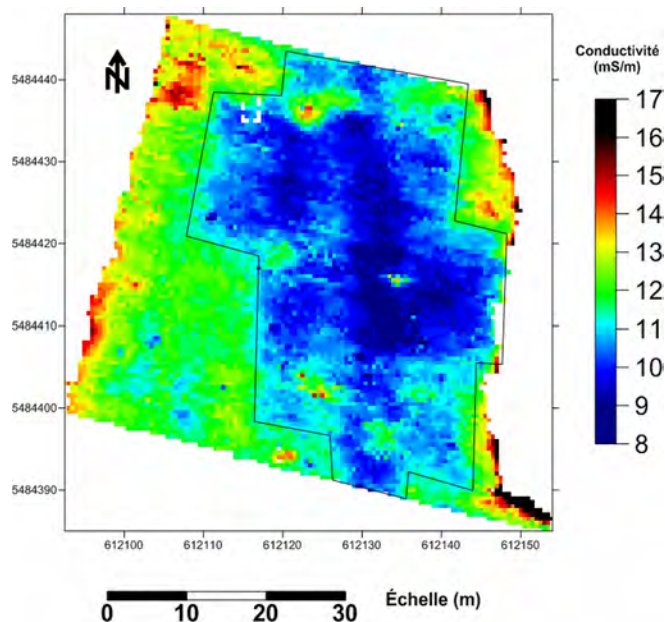


Illustration 18: Carte de la conductivité électrique de la parcelle 1

Sur l'illustration 19 ci-dessous, on note un rectangle bleu de faible conductivité occupant une bonne partie de la parcelle.

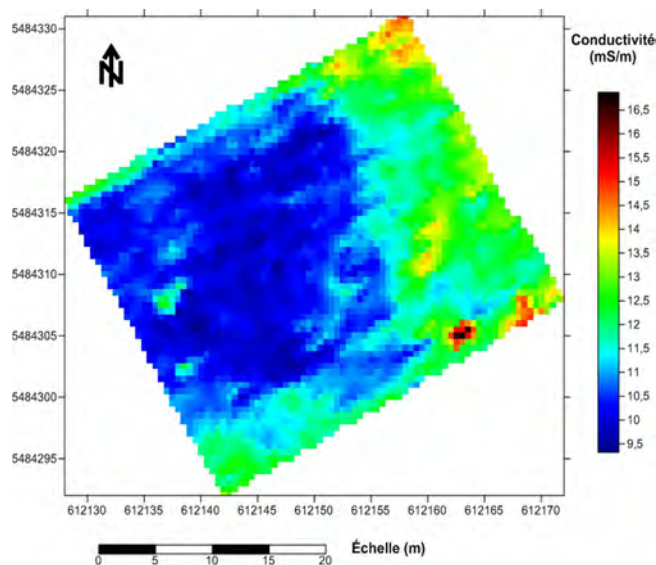


Illustration 19: Carte de la conductivité de la parcelle 4

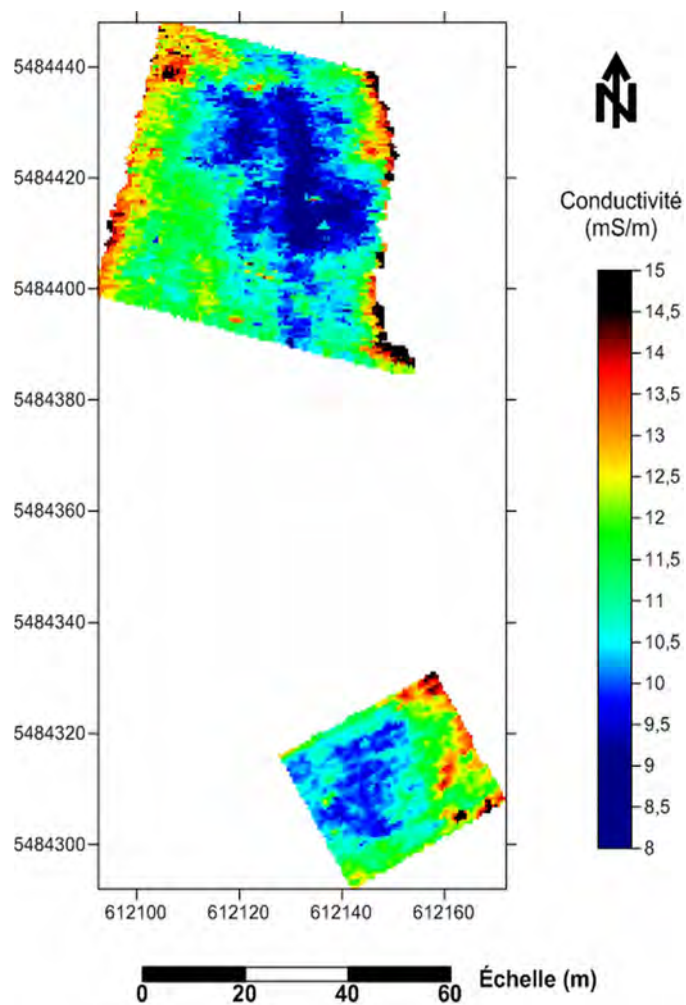


Illustration 20: Carte de la conductivité des parcelles Sud

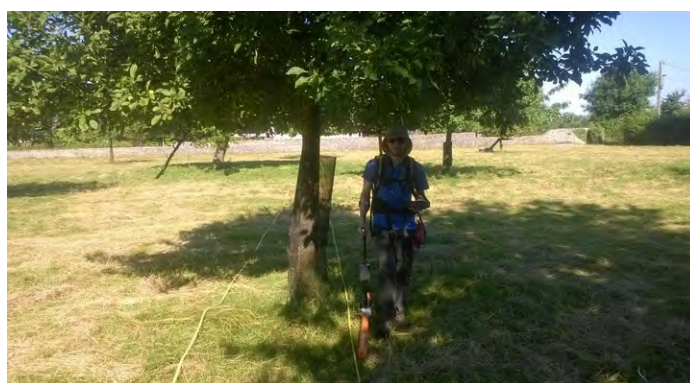


Illustration 21: Photo de la prospection au CMD mini

La voie recherchée est constituée d'éléments plus résistants que le sol alentour, elle devrait donc apparaître en bleu sur les cartes de conductivité. Il est donc possible que l'anomalie résistante de conductivité visible sur la parcelle 1 soit liée à cette voie. L'anomalie de même niveau située sur la parcelle 4 se trouve dans le même axe Nord-Sud.

1.4 ÉTUDE DES PARCELLES OUEST (2, 3 ET 6)

1.4.1 PLAN DES PARCELLES :

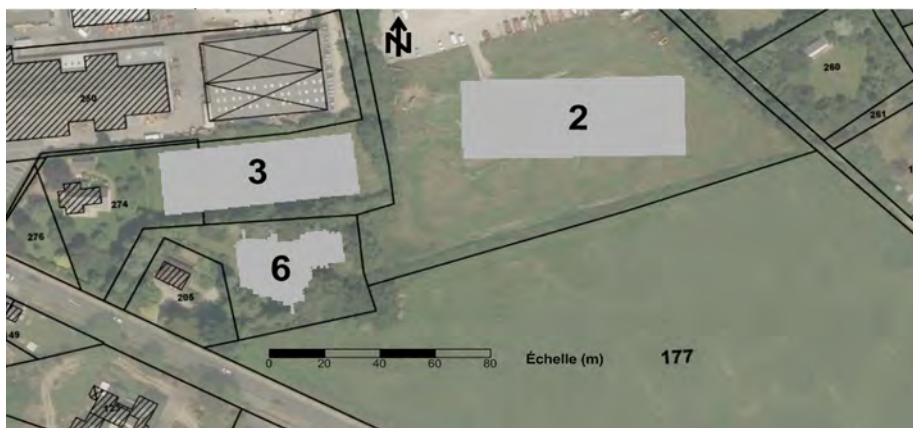


Illustration 22: Plan de prospection des parcelles Ouest

L'étude des zones 2, 3 et 6 avait pour but de localiser le tracé d'une voie Est-Ouest qui devrait traverser les parcelles considérées. Pour cela, une prospection au magnétomètre et au CMD mini a été réalisée. Les profils ont été réalisés avec un pas de 1 m et une orientation Nord-Sud. Cependant, les profils acquis au CMD mini de la parcelle 3 sont d'orientation Est-Ouest du fait du mauvais état de la zone prospectée.

1.4.2 DONNÉES MAGNÉTIQUES :

La bande noire présente sur l'illustration 23 provient d'une absence de données à cet endroit.

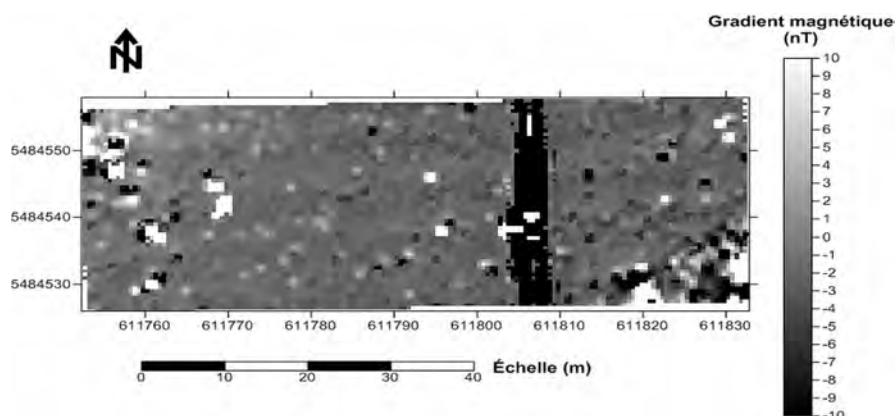


Illustration 23: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 2

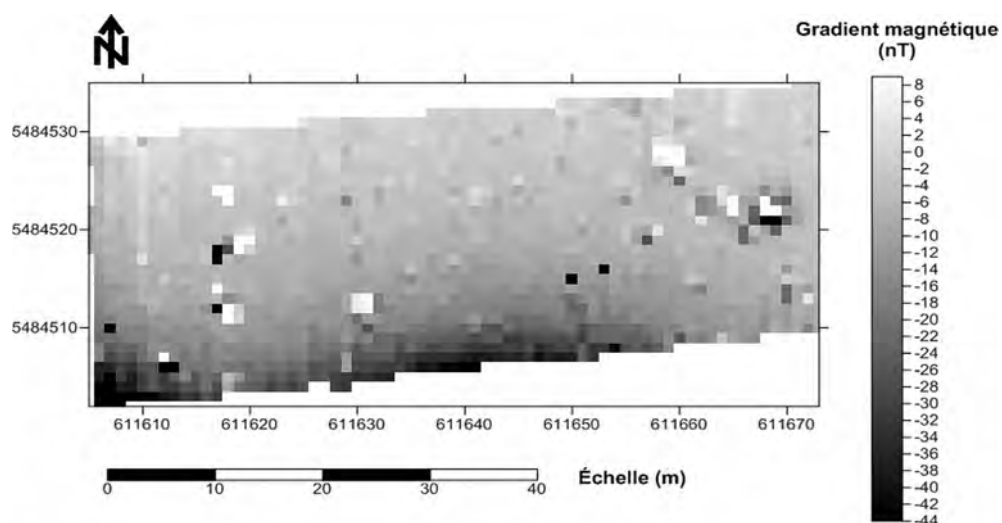


Illustration 24: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 3

Comme précédemment, les cartes du gradient de l'anomalie magnétique ne donnent pas d'information sur l'éventuelle présence de route les traversant.

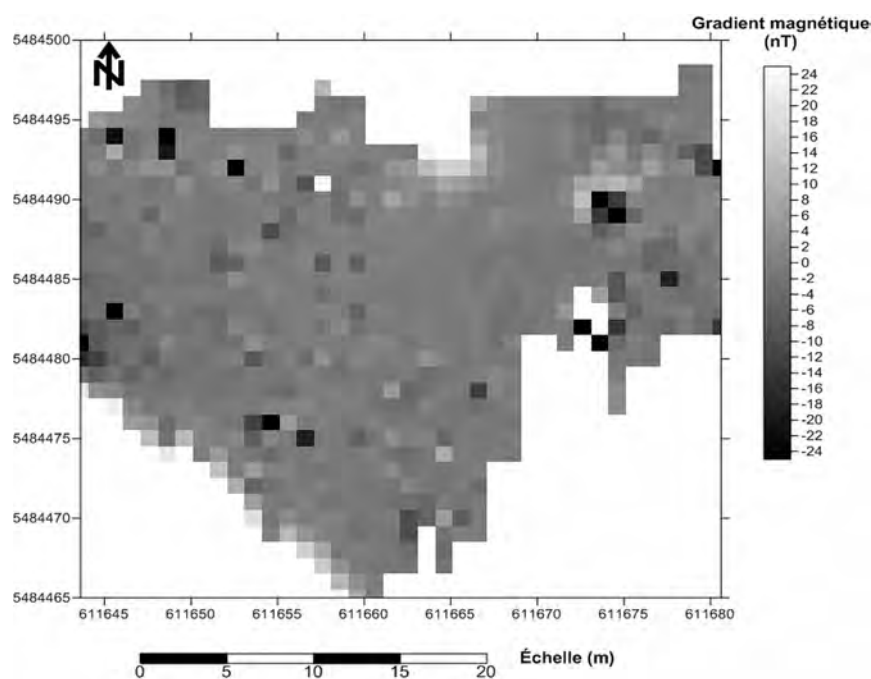


Illustration 25: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 6

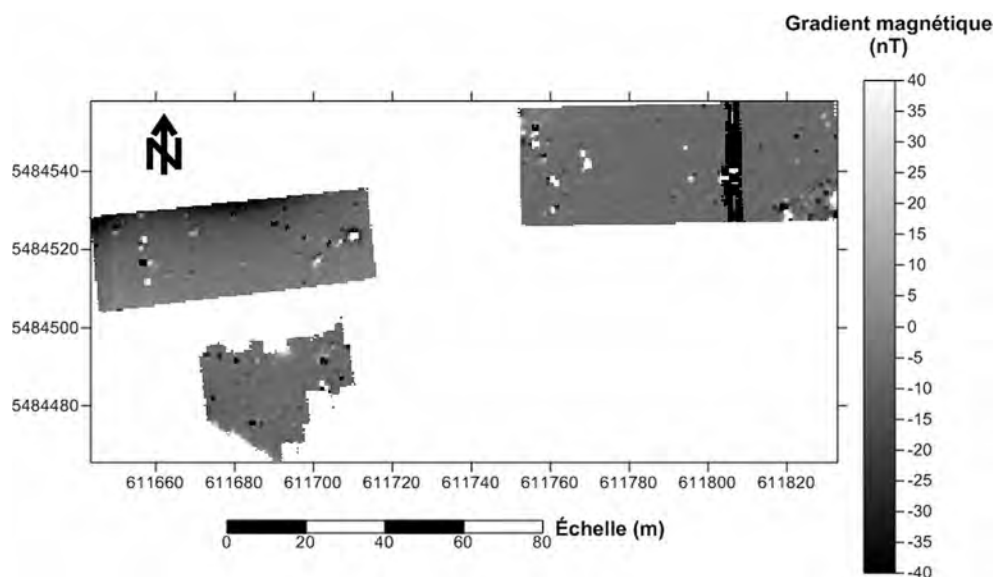


Illustration 26: Carte du gradient de l'anomalie magnétique des parcelles Ouest

1.4.3 DONNÉES CMD :

La carte de conductivité de la parcelle 2 (ill.27) montre clairement la limite diagonale entre l'herbe en bleu et la partie labourée en vert qui est également rehaussée tout comme la zone de forte conductivité en rouge.

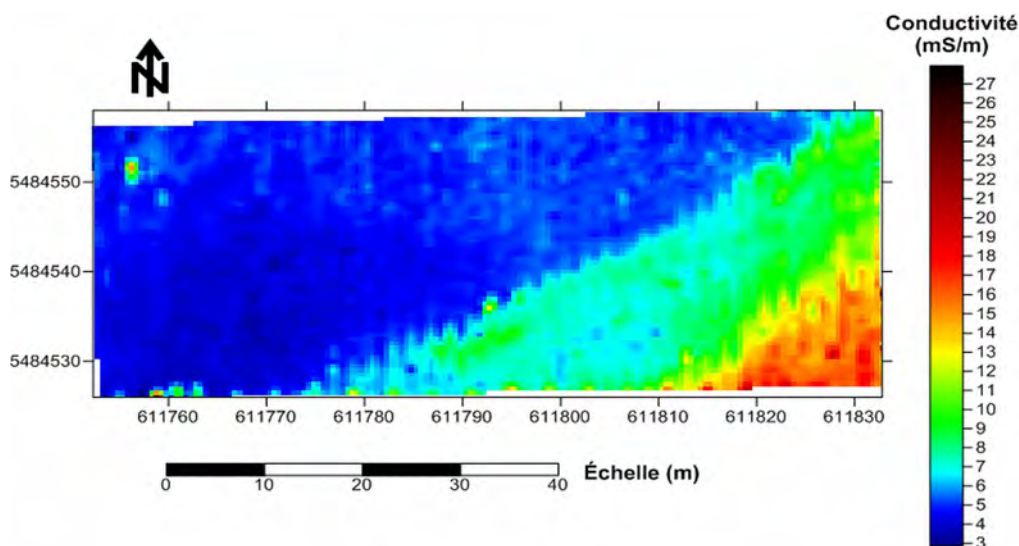


Illustration 27: Carte de la conductivité de la parcelle 2

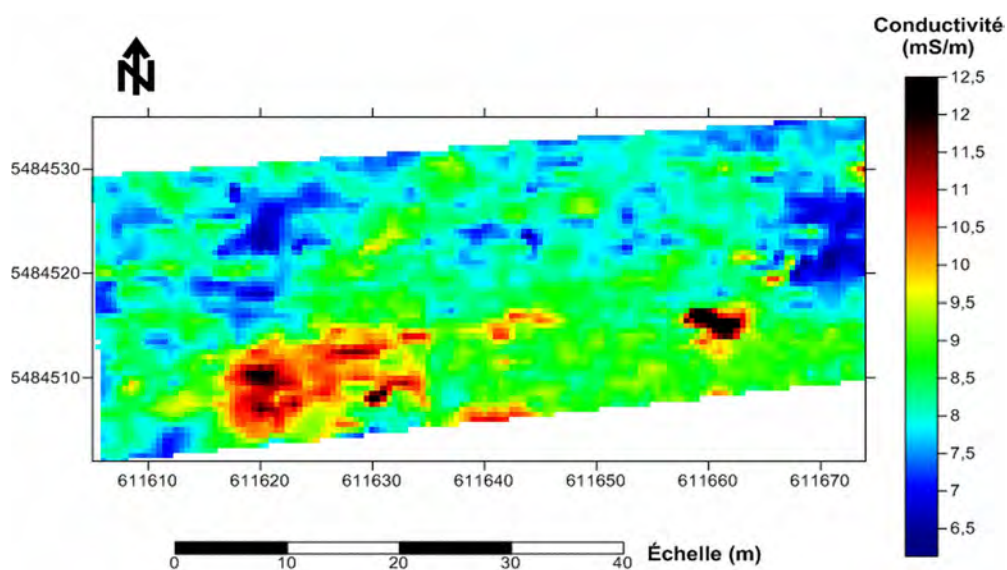


Illustration 28: Carte de la conductivité de la parcelle 3

On décèle illustration 28 une anomalie de forte conductivité mais sans lien avec la voie recherchée.

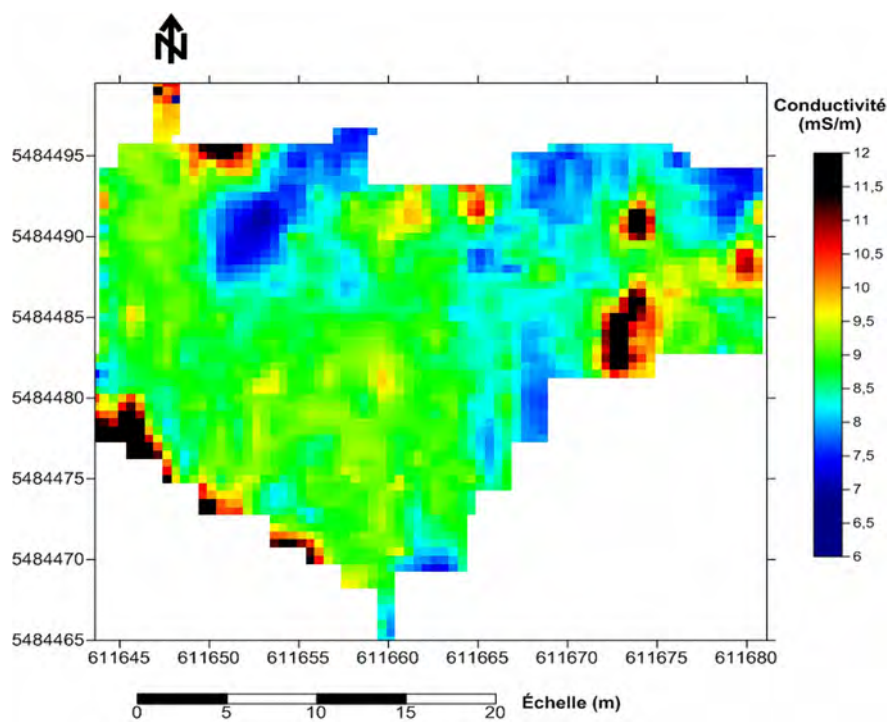


Illustration 29: Carte de la conductivité de la parcelle 6

De même, on relève illustration 29 plusieurs anomalies de fortes conductivité. Cependant, la voie recherchée devrait apparaître comme une anomalie résistante.

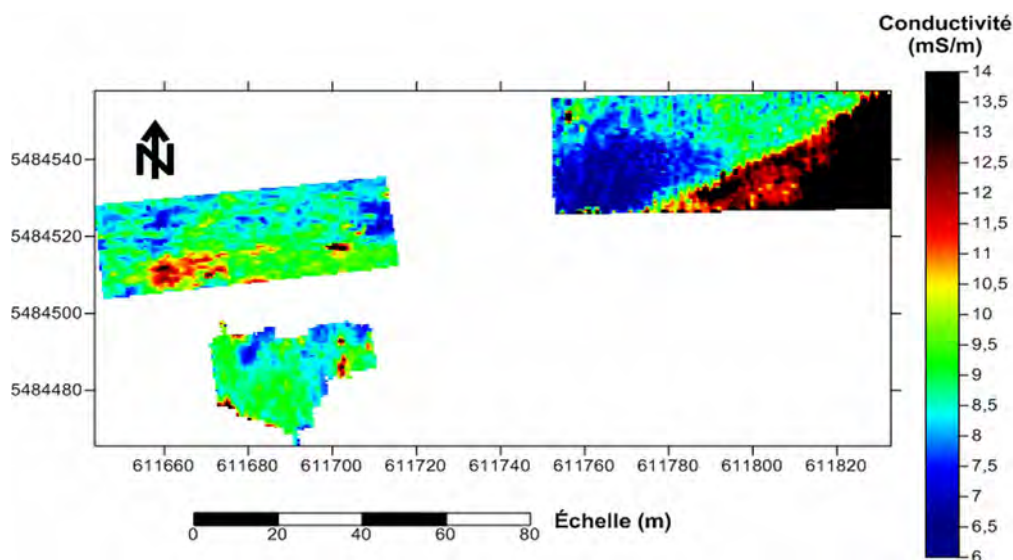


Illustration 30: Carte de la conductivité des parcelles Ouest

1.5 ÉTUDE DE LA PARCELLE 7 AUTOUR DE LA CHAPELLE

1.5.1 PLAN DE LA PARCELLE :

L'étude de la zone 7 avait pour but de vérifier l'existence de sépultures entourant la chapelle. Pour cela, une prospection au magnétomètre et au CMD mini a été réalisée. Les profils ont été réalisés avec un pas de 50 cm et une orientation Est-Ouest.



Illustration 31: Plan de prospection de la parcelle 7

1.5.2 DONNÉES MAGNÉTIQUES :

La carte du gradient de l'anomalie magnétique, illustration 32, montre une zone de forte variation du gradient entourant la chapelle qui pourrait correspondre à ses anciennes fondations. Par ailleurs, on décèle, dans la zone entourée, une anomalie intéressante qu'on retrouve nettement plus visible sur la carte de conductivité illustration 33.

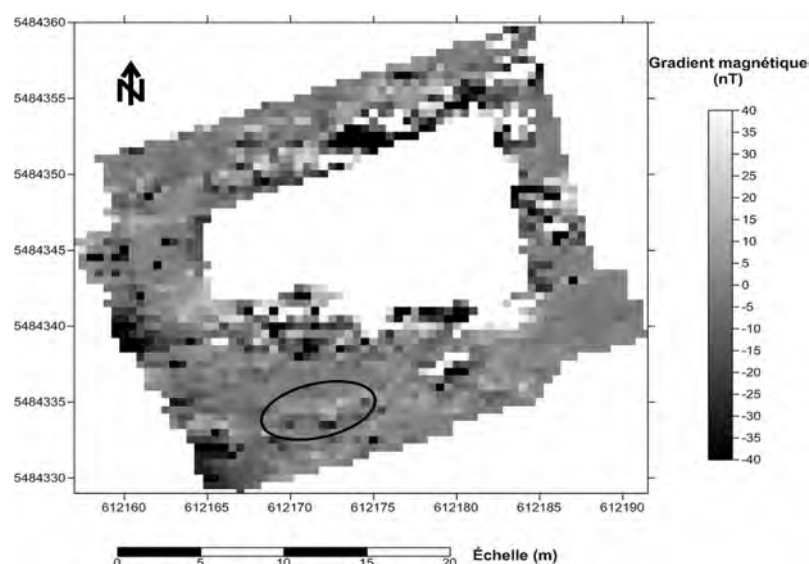


Illustration 32: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 7

1.5.3 DONNÉES CMD :

La carte de conductivité de la parcelle 7 (ill.33) présente en bleu une zone résistante entourant la chapelle. Il pourrait s'agir des fondations anciennes de l'édifice servant de base à la chapelle.

De plus, dans la partie Sud de la parcelle, on décèle, au sein de la zone rouge conductrice, réponse normal du sol à cet endroit, une partie plus résistante (à l'intérieur du cercle). Ce type de variation de conductivité correspondrait à la réponse que pourrait donner une sépulture.

Le rectangle vert attenant à la zone d'intérêt et perpendiculaire à la chapelle n'est sûrement que l'influence du câble électrique surplombant cette zone. En effet, le câble répond au CMD comme étant très fortement résistant ce qui a pour effet de diminuer la conductivité mesurée à son emplacement.

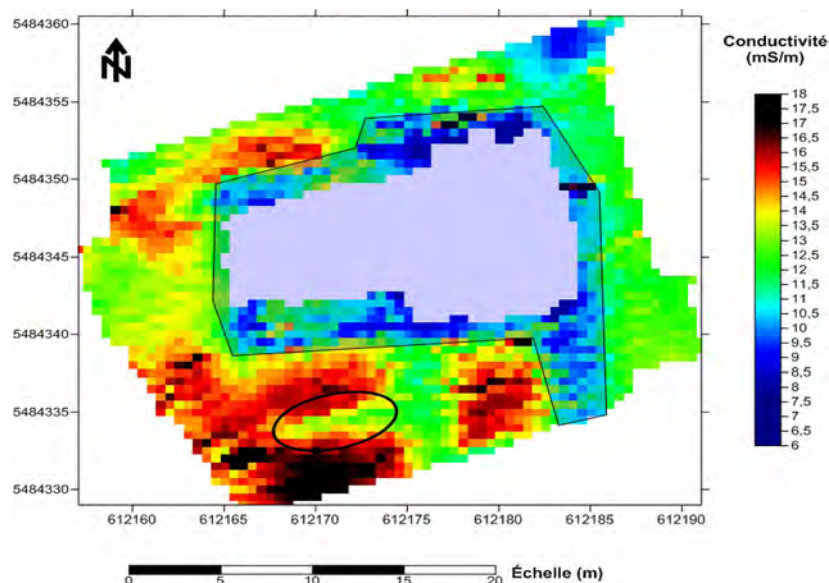


Illustration 33: Carte de la conductivité de la parcelle 7

1.6 CONCLUSION

Deux grandeurs physiques ont été mesurées lors de cette prospection, la conductivité électrique avec le CMD mini et l'anomalie du champ magnétique au magnétomètre.

L'étude de ces données permet de tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, les données de gradient magnétique n'ont permis aucune identification. Hormis pour la parcelle 7 entourant la chapelle où les données magnétiques confirment ce que l'on observe en conductivité.

Fort heureusement, les données de conductivité donnent de meilleurs résultats. La parcelle 1 présente une bande résistante d'orientation Nord-Sud au niveau du tracé supposé d'une voie.

En outre, il est possible que la partie résistante visible sur la carte de conductivité de la parcelle 4 soit le prolongement de la bande vue sur la parcelle 1, voir illustration 34.

Par ailleurs, les cartes de conductivité des parcelles Ouest : 2, 3 et 6 n'indiquent pas la présence de voie les traversant. Pour ce qui est de la parcelle 7, les fondations anciennes de la chapelle sont visibles ainsi qu'une zone au Sud de celle-ci qui pourrait être une sépulture.



Illustration 34: Plan du schéma urbain et du réseau viaire de la cité antique d'Alauna d'après les données issues des prospections géophysiques et mécaniques menées depuis 2012. Source : L. Paez-Rezende et al.2014. Modifications : V. Brunet 2015 et M. Menuge 2016

2 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU SUIVI ARCHÉOLOGIQUE DU CREUSEMENT D'UNE TRANCHÉE DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Julien DESHAYES

2.1 CONTEXTE DES OBSERVATIONS

Le mardi 23 août 2016, les employés municipaux de la ville de Valognes ont ouvert une tranchée à l'intérieur de l'enclos de la chapelle de la Victoire afin d'y faire passer un câble destiné à l'électrification de l'édifice. Ayant été prévenu dans la matinée des travaux qui venaient d'être entrepris, j'ai pu me rendre immédiatement sur place, afin d'apporter une surveillance archéologique au chantier en cours.

Le creusement de la tranchée ayant déjà été mené sur environ 5 mètres de longueur depuis le poste électrique placé contre le mur oriental de l'enclos de la chapelle, en direction de l'ouest, il était déjà trop tard pour suggérer un autre tracé, moins susceptible d'affecter les vestiges au sol.

De fait, plusieurs structures de maçonneries enfouies avaient déjà été repérées ou pressenties antérieurement, d'abord par observation visuelle des vestiges affleurant (J.L. Adam 1891 ; J. Deshayes 2015), puis par le biais de deux campagnes de détection géophysique menées à l'intérieur de l'enclos de la Victoire, respectivement en mars 2015 (J. Spiesser) et en juillet 2016 (J. Thiesson).

Les observations consignées à la suite ont été effectuées entre 10h15 et 14h30. La tranchée a été rebouchée en milieu d'après-midi. Laurent Paez-Rezende (Inrap), aussitôt contacté par téléphone, a pu se déplacer sur le chantier dans l'heure de midi et venir constater la présence des éléments maçonnés décrits à la suite.

2.2 RÉSULTATS :

Deux structures maçonnées enfouies (M01 et M02) ont été dégagées sur le tracé d'une tranchée d'environ 60 cm de large sur 80 cm de profondeur, creusée selon un axe est-ouest, parallèle au mur sud du chœur de la chapelle, qu'elle longe à une distance de 1,30 mètre (ill.35).



Illustration 35: Tracé de la tranchée avec localisation du mur M01 placé dans l'axe du mur de chevet de la chapelle.

Une petite fenêtre ouverte en surface, à moins de 10cm de profondeur et à 6,60 mètre dans l'axe du mur occidental de la chapelle sud du chœur, a par ailleurs permis de repérer un autre segment de mur enfoui dans l'enclos de la Victoire (M03)¹.

2.2.1 SEGMENT DE MUR (M01) SITUÉ DANS L'AXE DU CHEVET DE LA CHAPELLE

La première structure observée correspond à un segment de mur arasé d'orientation nord-sud situé dans l'axe du mur du chevet de la chapelle, à 1,30 mètre de distance de ce dernier (ill.36).



Illustration 36: Localisation du mur M01 dans l'axe du chevet de la chapelle

Ce mur présente une épaisseur de 126 cm. La profondeur de la tranchée qui atteint environ 80 cm sous le niveau de sol a fait apparaître les deux parements en place, des côtés est et ouest de ce segment de mur. Le parement oriental présente à la base un débord marquant l'assise d'un socle de fondation situé à 68 cm sous le niveau de sol en place (ill.37).

¹ Cette ouverture superficielle a été provoquée accidentellement, en posant au sol le godet de la pelleuse.



Illustration 37: Mur M01 parement est

Il compte encore 5 à 6 assises en élévation, rendues difficilement dissociables car en grande partie recouvertes d'un enduit de coloration rouge² (ill.38).



Illustration 38: Mur M01 parement est, détail de l'enduit

2 Dont nous avons prélevé un échantillon, disponible pour analyse.

Le parement occidental présente 5 assises maçonnées mieux lisibles, formées d'un petit appareil régulier d'un module compris entre 16 et 10 cm de côté, liés par des joints épais d'environ 1,5 à 2,8 cm (ill.39).



Illustration 39: Mur M01 parement ouest

Ce second parement a été dégagé sur 38 cm de largeur et 78 cm de profondeur, sans que l'on ait pu repérer l'indice d'un niveau de sol ou de fondation en place. À la différence du parement précédent, celui-ci ne présente aucune trace d'enduit.

Étant orienté selon le même axe et dans le prolongement immédiat du mur du chevet de la chapelle, ce segment de mur présente cependant une épaisseur nettement supérieure aux murs de l'édifice conservé en élévation (env. 76 cm).

La coïncidence d'orientation entre la structure maçonnée enfouie M01 et le mur du chevet de la chapelle semble confirmer que ce dernier est venu prendre appui sur les vestiges d'une construction antérieure, mais en marquant un assez net retrait d'épaisseur par rapport aux maçonneries qui lui servent d'assise.

2.2.2 PAREMENT DE MUR (M02) SOUS-JACENT AU MUR SUD DE LA CHAPELLE SUD DU CHŒUR.

La seconde structure maçonnée rencontrée sur le tracé de la tranchée se situait au point de raccord de cette dernière avec l'extrémité occidentale du mur sud de la chapelle sud du chœur. Il s'agit d'un parement de mur immédiatement sous-jacent au mur gouttereau de la chapelle, auquel il a servi de fondation (ill.40).

Marquant en épaisseur un débord de 13 cm par rapport aux élévations qu'il supporte, ce parement est constitué comme le précédent d'un petit appareil régulier à joints épais.



Illustration 40: Parement M02 sous l'angle sud-ouest de la chapelle sud du chœur

Six assises sont conservées sur une hauteur de 79 cm, qui prennent appui sur un socle de fondation repéré en fond de tranchée. La première assise inférieure, d'une hauteur de 18 cm est supérieure aux autres assises qu'elle supporte, comprises elles entre 10 et 13 cm, avec des joints d'une épaisseur de 2 à 3 cm d'épaisseur.

Rendu visible sur un dégagement horizontal de 88 cm, ce parement de maçonnerie est en place sur 54 cm, et montre ensuite, côté ouest, une rupture qui correspond à l'amorce d'un retour d'angle formé par un second mur perpendiculaire (M03), orienté plein sud, qui s'est trouvé partiellement arraché (ill.41).



Illustration 41: Détail du parement M02 avec amorce d'un second mur (M03) formant retour vers le sud

2.2.3 SEGMENT DE MUR (M03) SITUÉ DANS L'AXE DE LA FAÇADE OCCIDENTALE DE LA CHAPELLE SUD DU CHŒUR.

Une petite ouverture sous le couvert végétal pratiquée à 6,60 mètres dans l'axe de la façade occidentale de la chapelle sud du chœur a permis de retrouver un segment de mur (M03) perpendiculaire au parement précédent (M02), dans l'axe du retour d'angle venant s'y raccorder. Immédiatement affleurant sous le couvert végétal, celui-ci présente une épaisseur de 124 cm, mais il n'a pas été dégagé en profondeur.

2.2.4 STRATIGRAPHIE

La stratigraphie visible en coupe à l'intérieur de la tranchée, au contact des structures maçonnées M01 et M02 présentait, sous 18/20cm de terreau du couvert végétal, une première épaisseur de remblais de démolition chargée en fragments de *tegulae*, de briques, de pierre et de mortier, se développant sur 48/52 cm de profondeur, puis se superposant à un niveau inférieur d'occupation riche en déchets alimentaires (coquilles d'huître principalement, mêlées de charbons).

Aucun fragment de poterie domestique n'a été rencontré dans ces remblais. À noter également que la tranchée n'a pas livré non plus d'indices de sépultures, ceci en dépit de la mention faite au XIX^e siècle de la découverte d'un sarcophage et des traces d'inhumation qui avaient été relevées à l'ouest de la façade occidentale de l'édifice.

2.2.5 MODE DE CONSTRUCTION ET DATATION RELATIVE

Le mode de construction en petit appareil régulier de pierre calcaire, prenant appui sur un socle de fondation formant débord, l'épaisseur relative de la maçonnerie, la nature du mortier et de l'enduit rouge de recouvrement de l'un des parements observés permettent d'attribuer ces éléments d'architecture à la période antique. Ce mode de construction est en particulier similaire à celui employé pour la construction des thermes et du théâtre.

2.2.6 REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES STRUCTURES ENFOUIES

Les données recueillies sont globalement conformes aux résultats d'interprétation de l'étude géophysique menée en 2015 par J. Spiesser (Paez-Rezende 2015 : 117-120).

Elles confirment aussi bien la présence du mur orienté nord-sud, situé dans l'axe du chevet, qui était déjà détectable à l'œil nu sous le couvert végétal, que la présence du second mur qui lui est parallèle (M03) à 7, 70 mètres vers l'ouest.

Ces données permettent dans le même temps de mieux préciser les dimensions, la datation et la nature des maçonneries concernées. En sens inverse, le fait d'avoir pu vérifier l'existence d'éléments détectés par la géophysique crédibilise l'interprétation de ces données, en particulier lorsque celles-ci font ressortir d'autres indices de maçonneries partiellement reprises en fondation de l'édifice médiéval.

Il en ressort que, par l'ampleur de son plan, l'épaisseur de ses murs et la qualité de leur mise en œuvre, l'édifice antique situé sous l'enclos de la Victoire constituait de toute évidence un bâtiment monumental. Sa position sur le sommet d'un relief, en limite de l'agglomération antique et dans l'axe supposé de l'ancien forum, lui confèrait sans doute une position particulièrement significative au sein de la cité.

Si les données rassemblées sont encore insuffisantes pour en préciser la fonction, l'option d'un grand édifice public, contribuant à la parure monumentale de la cité, semble devoir être privilégiée.

2.2.7 ARTICULATION AVEC L'ÉDIFICE MÉDIÉVAL.

L'existence de maçonneries antiques servant d'assise au sanctuaire médiéval, déjà partiellement constatée par l'étude du bâti en élévation et par la détection géophysique, se trouve donc nettement confirmée par les données archéologiques recueillies à l'occasion du creusement de cette tranchée électrique.

La reprise en fondation des murs antiques apparaît désormais aussi bien avérée pour le chevet et la façade occidentale de l'édifice, qu'au niveau des murs gouttereaux nord et sud du chœur, qui se prolongeaient jadis par ceux des bas-côtés de la nef.

L'existence d'une partition transversale nord-sud courant sous la chapelle au niveau de la séparation entre chœur et nef semble également vérifiée (ill.42). Ces différents constats démontrent que le plan du sanctuaire médiéval s'est trouvé largement déterminé par l'existence des vestiges antiques.

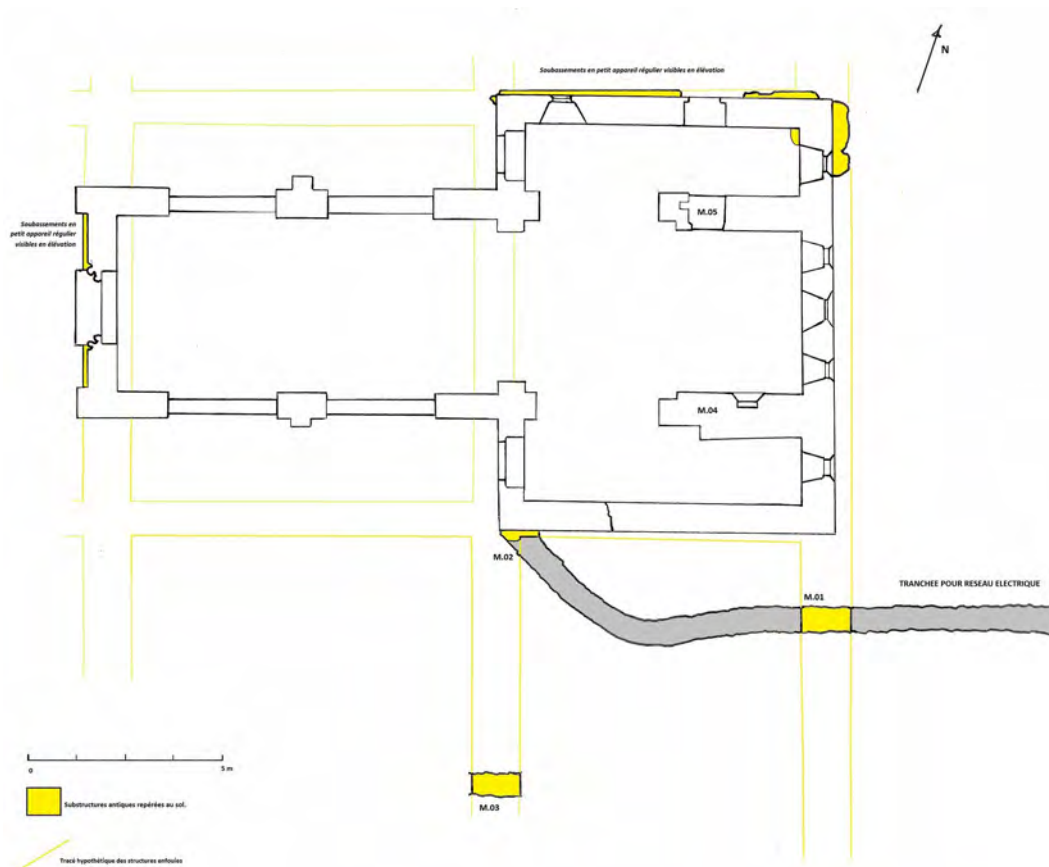


Illustration 42: Plan schématique de synthèse

La présence d'un enduit au ciment couvrant, entièrement refait en 1914, empêche malheureusement d'observer les parements intérieurs de l'édifice. L'épaisseur anormale des murs formant séparation entre le chœur et ses deux chapelles latérales (M04 et M05), ainsi que les diverses anomalies repérables dans l'élévation de ces massifs de maçonnerie, suggèrent que les partitions internes du chœur pourraient également avoir pris appui sur des structures antiques, voir même les avoir intégrées alors qu'elles étaient encore partiellement conservées en élévation.

Une petite fenêtre de 60 cm de côté ouverte en parement du mur de la chapelle sud du chœur a permis en 2016 d'en lire seulement quelques assises. Celles-ci sont formées de petits moellons irréguliers, disposés en oblique et noyés dans une forte épaisseur de mortier, selon une technique qui évoque un appareil en *opus spicatum*. Un fragment de terre-cuite architecturale y figure en position de remplissage. Ce détail d'élévation apparaît bien distinct dans sa mise en œuvre des structures antiques observées en sous-œuvre. Il est davantage similaire en revanche aux portions résiduelles d'élévation en *opus spicatum* que l'on peut aussi discerner, malgré leur rejointoiement, sur le mur du chevet de la chapelle, et qui viennent se raccorder directement à l'élévation concernée.

Comme nous l'avons indiqué dans une notice antérieure, ces portions d'élévation en *opus spicatum* se distinguent également des maçonneries appartenant à la phase romane de construction, et constituent visiblement les vestiges d'un sanctuaire médiéval antérieur.

Selon l'état actuel des recherches, la récupération des vestiges antiques du Clos de la Victoire et leur intégration dans un sanctuaire chrétien se serait donc opérée en au moins deux phases principales d'intervention.

Dans la première phase identifiée il s'agissait d'un édifice à nef unique et chœur à chevet plat bâti au moins partiellement en *opus spicatum*. Sa datation, bien que comprise vraisemblablement entre la fin du Xe et le dernier tiers du XIe siècle, reste à préciser.

Ce sanctuaire « pré-roman » s'est trouvé augmenté et largement remanié dans le second quart du XIIe siècle, lorsque furent adjoint des bas-côtés de part et d'autre du chœur et de la nef.

Dans chacune de ces deux étapes, il apparaît donc que l'on vint prendre appui sur des vestiges antiques, qui étaient probablement encore apparents en élévation. La présence de nombreux blocs antiques en remploi (blocs calcaire avec trous de louve, petits blocs cubiques, terres-cuites architecturales...), repérables dans les maçonneries de l'édifice médiéval confirme la récupération massive de vestiges architecturaux antiques au cours de ces deux phases de construction.

2.3 ORIENTATIONS ET PISTES DE RECHERCHE

L'état de conservation des maçonneries enfouies dans l'enclos de la chapelle incite à espérer la conduite d'une fouille plus étendue sur l'ensemble du site de la Victoire, qui permette d'appréhender le plan global et la fonction initiale de l'édifice auquel elles semblent appartenir.

L'intérêt du site de la Victoire réside aussi dans la capacité d'étudier la récupération de ces vestiges architecturaux antiques en contexte chrétien. Dans l'état actuel de la recherche, le phasage relatif de la construction médiévale permet de discerner une phase d'implantation antérieure à la structure romane, elle-même restaurée aux XVe, XVIIe et XXe siècles, mais il conviendrait là aussi d'en vérifier l'emprise et d'en préciser la datation.

À cet effet, une campagne de dégagement des enduits ciments du XXe siècle qui recouvrent les élévations intérieures de l'édifice offrirait probablement d'importants éléments d'analyse.

Synthèse générale

Les investigations menées sur les sorties ouest et sud de l'ancienne agglomération antique d'*Alauna* ont permis de confirmer certaines hypothèses liées à l'occupation humaine de ces « marges » de cité et aussi de formuler de nouvelles interrogations quant à l'étendue de l'agglomération.

L'OUEST DE L'ANCIENNE AGGLOMÉRATION

La prospection géophysique au sein des trois parcelles sélectionnées révèle qu'aucune voie ne semble se développer à l'ouest de l'ancienne cité. Ainsi, la voie identifiée comme le *décurmanus maximus* menant du théâtre et passant par la forum ne semble pas se prolonger au-delà de la limite ouest de la ville.

Alors qu'une occupation protohistorique avait été observée lors de la fouille préventive du Centre Leclerc au printemps 2015, aucun indice de cette même occupation n'a été rencontré plus au nord. Les modifications du sol entraînées par les aménagements paysagers et l'apport massif de terre sur ces parcelles ont probablement limité les possibilités de détection des structures liées à l'occupation protohistorique.

Les deux autres parcelles du secteur, non concernées par les aménagements du Centre Leclerc, présentent de légères anomalies irrégulières sans qu'il soit possible de les caractériser d'un point de vue archéologique.

En l'état des connaissances actuelles, la seule sortie de cité pour l'ouest est donc la voie observée lors de la fouille préventive de 2015, entre les parcelles AS 177 et 222. La jonction de cet axe au réseau viaire de l'ancienne cité s'effectuerait au sud sous l'actuelle lieu-dit de la Victoire (ill.43).

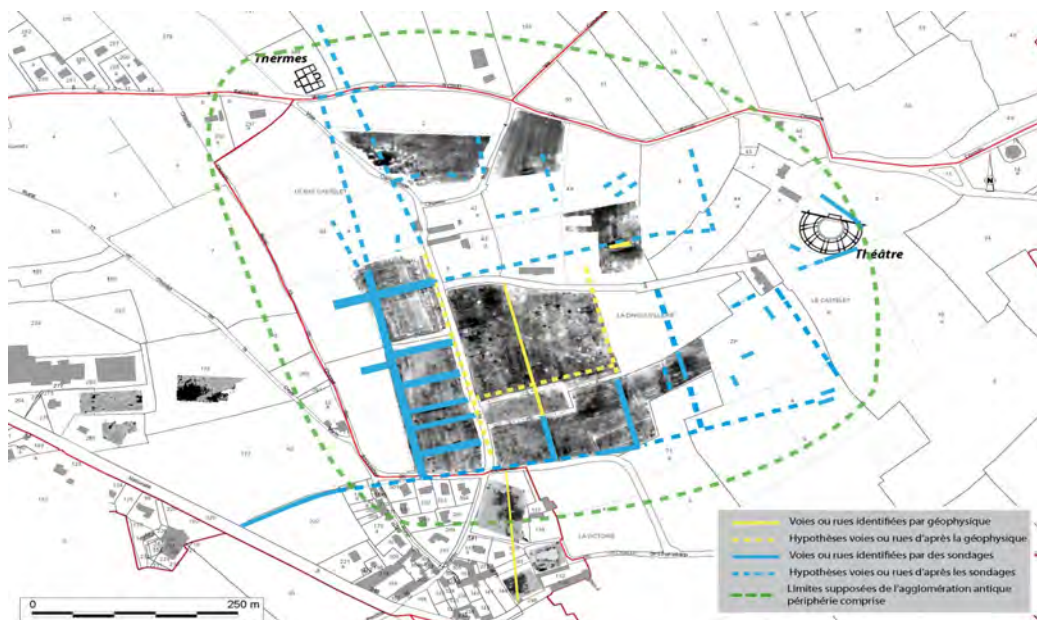


Illustration 43: Trame urbaine antique sur fond cadastral actuel

LE SUD DE L'ANCIENNE AGGLOMÉRATION

Les réponses du sous-sol à la prospection géophysique ont été très fortes dans cette partie de l'ancienne agglomération et mettent en évidence une occupation anthropique conséquente.

Le premier élément concerne une anomalie rectilinéaire qui se développe selon un axe nord-sud observée au sein des parcelles 140 et 294. Large d'une dizaine de mètre, elle s'observe sur 60 mètres de long dans la première parcelle et 20 mètres de long dans la seconde. Elle se situe dans le prolongement de la route actuelle du Bas Castelet, ancien axe antique traversant de part en part l'agglomération. Cette anomalie semble correspondre au *cardo maximus* qui sort au sud de l'ancienne cité d'*Alauna* et se raccorde à la voie romaine (actuel tracé de la D24) qui dessert la ville de Coutances (ancienne *Cosedia*).

Second élément, d'autres anomalies aux contours géométriques ont pu être remarquées aux abords immédiats de la potentielle voie. Elles dessinent quatre espaces quadrangulaires de 20 mètres sur 20, répartis de part et d'autre de l'anomalie linéaire dans la parcelle 140. Seule la partie occidentale des abords de la supposée voie est observable dans la parcelle 294 du fait de l'étroitesse de la surface disponible à la prospection.

Les anomalies quadrangulaires observées dans la parcelle AS 140 sont la manifestation assurée de plusieurs faits d'origine anthropique dont on ignore la nature et la fonction. Les sondages réalisés par Thierry Lepert en 1991 permettent toutefois d'appréhender la chronologie de ces lieux. En effet, nombreux furent les niveaux gallo-romains observés à cette occasion, livrant un important mobilier céramique (Lepert 1991 : 85-86). Les sondages menés à l'époque ne dépassaient pas une dizaine de mètres de long et tout au plus 1,5 mètre de large. Les observations étaient donc très limitées. Seuls les niveaux de recouvrement (vestiges apparaissant dès 30 centimètres sous le niveau actuel) laissent envisager une bonne préservation des structures et la présence d'une seule occupation datée de la période antique.

Ainsi, il est difficile en l'état d'appréhender la nature précise de l'occupation des parcelles situées au sud de la cité antique. Cependant, l'existence d'un réseau d'édifices péri-urbains placés en périphérie de l'ancienne agglomération suggère la mise en place d'un ou plusieurs édifices de ce type dans la partie méridionale de la ville. Leur localisation dans cet espace est d'autant plus probable du fait de la présence d'une intersection entre deux voies de communication importantes au nord de la parcelle 140 (ill.44).

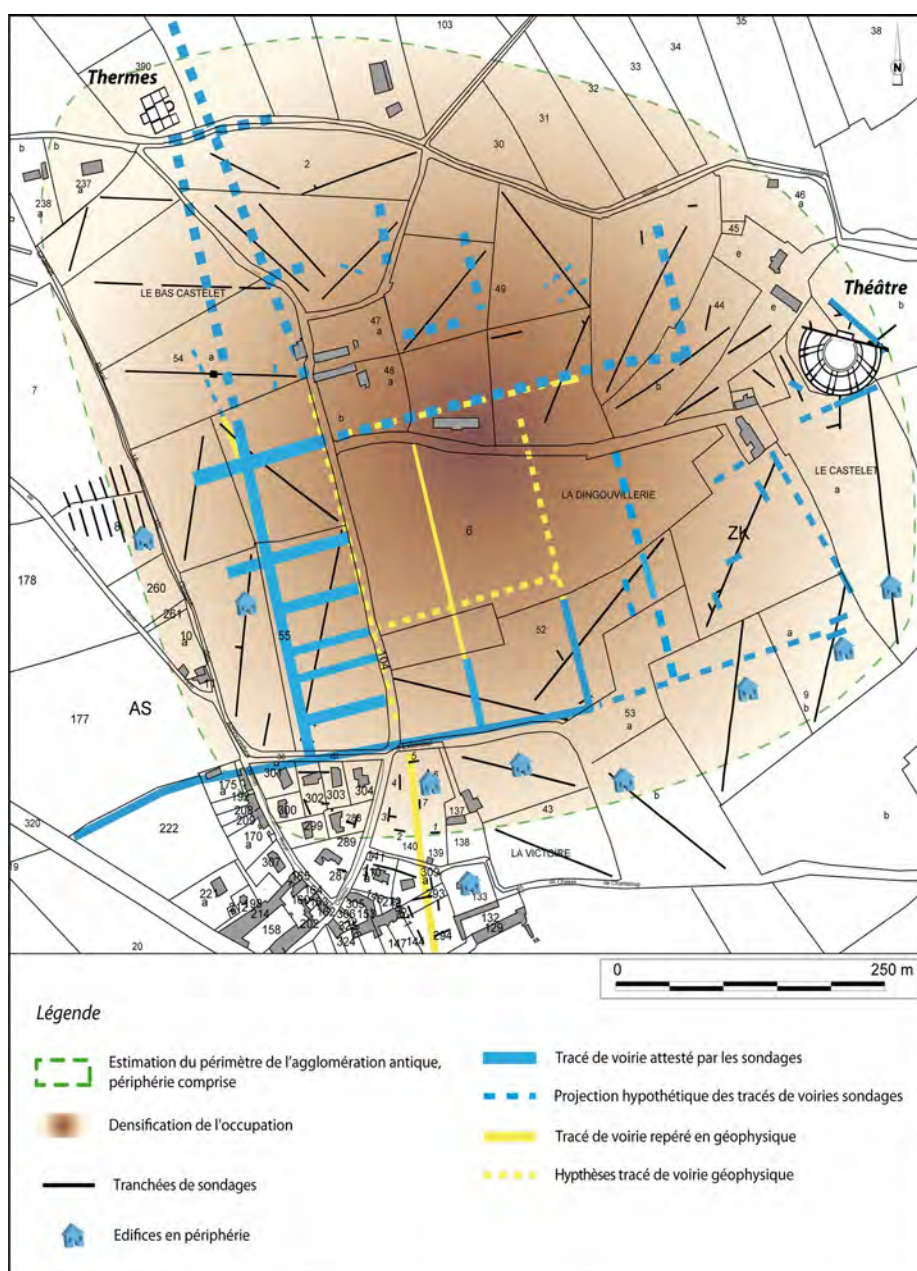


Illustration 44: Plan schématique de synthèse de l'ancienne cité d'Alauna

La faible densité de vestiges dans la partie sud de la parcelle 140, associée au caractère stérile des observations en tranchée de 1991 pour ce même secteur, évoque une possible limite méridionale de l'agglomération antique, à l'image de la limite occidentale observée en 2015 dans les parcelles AS 7 et 8 (Brunet, Piolot 2015 : 77).

Ce postulat mérite d'être nuancé, à la fois par les résultats de la prospection géophysique mais aussi le suivi de travaux dans la parcelle 133, dite « enclos de la Victoire ». Ces mêmes travaux ont montré l'existence d'un imposant bâtiment antique, voire d'un édifice monumental. En effet, les maçonneries observées sont de qualité, conservées en élévation et imposantes. Cet édifice prend place sur un point culminant qui domine l'ancienne cité antique à l'image du lieu occupé par les thermes, second point culminant dans la partie septentrionale de l'agglomération (ill.45).

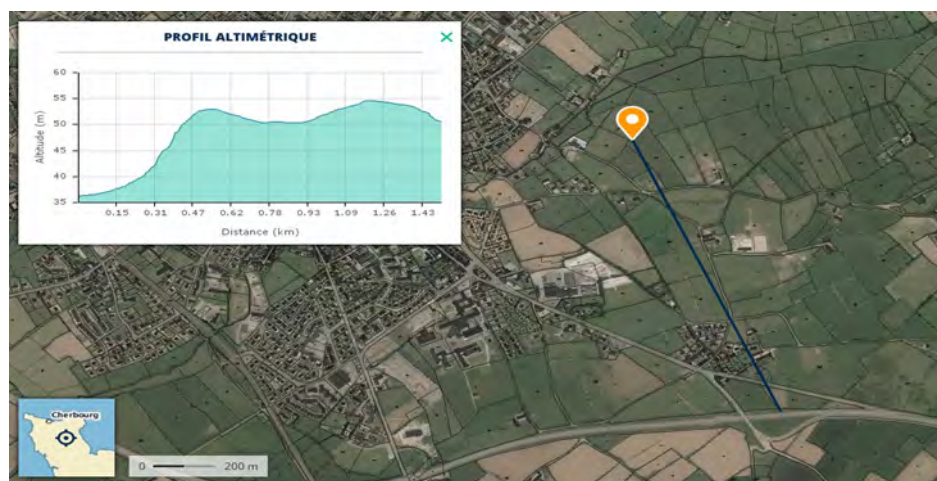


Illustration 45: Profil altimétrique de l'agglomération d'Alauna du nord au sud

Le plan du bâtiment observé sous la chapelle, obtenu par les prospections géophysiques, semble relativement régulier et composé d'une succession de pièces de 10 mètres sur 10 ou bien d'une juxtaposition de bâtiments. Cet édifice est situé en retrait de la probable voie observée dans les parcelles AS 140 et 294. Une étude approfondie de l'édifice antérieur à la chapelle de la Victoire est nécessaire pour en proposer une fonction précise.

Ce monument semble éloigné de l'urbanisation de l'ancienne cité antique ou tout du moins, il existe un vide d'occupation anthropique entre ce bâtiment et les observations de la parcelle 140 comme l'atteste les sondages de Thierry Lepert de 1989 à l'ouest immédiat de l'actuelle chapelle (Lepert 1989 : 1-2). Ceci dit, de nombreuses petites anomalies irrégulières sont détectées de part et d'autre de la chaussée dans tout ce secteur sans qu'il ne soit possible d'affirmer qu'elles soient de nature anthropique.

L'absence de point d'eau à proximité de l'édifice sous-jacent à la chapelle semble exclure la possibilité d'un deuxième établissement thermal au sud de l'agglomération. D'autres édifices semblent exister dans le secteur, même s'ils ne sont pas datés, à l'image de l'anomalie quadrangulaire partielle aperçue en géophysique dans la parcelle 294 qui se situerait alors de l'autre côté de la voie antique.

La position dominante de cet édifice d'un point de vue topographique sur la cité l'est également par rapport à la voie observée en prospection. Ainsi, ce bâtiment devait être visible dans le paysage sur un axe de communication important reliant la pointe du Cotentin, et la mer, au reste du territoire et l'Empire.

Ces indices et remarques suggèrent l'existence plausible d'un espace funéraire. Ce secteur, selon les règles définies en terme d'implantation, semble très propice au développement d'un lieu funéraire en marge de l'agglomération antique. Cette hypothèse mérite d'être vérifiée et intégrée à une étude approfondie de la zone.

L'archéologie préventive pourra vraisemblablement répondre à ces interrogations eu égard de la pression immobilière dans le lieu-dit de la Victoire, à condition toutefois, que la contrainte archéologique levée dans les années 90 soit rétablie. Ceci permettrait d'éviter que ne se reproduise la perte d'information subie lors de la construction d'un pavillon individuel en 2009 sur les parcelles AS 335 et 337, emplacement à présent avéré du tracé de la voie qui desservait l'édifice antique antérieur à la Chapelle de la Victoire (Paez-Rezende 2013 : 47).

Quoiqu'il en soit, les résultats de la prospection menée à l'été 2016 ainsi que le suivi de travaux ouvrent de nouvelles possibilités et perspectives pour la connaissance de la zone péri-urbaine méridionale de l'ancienne cité antique. Une étude complète du bâti de l'enclos de La Victoire serait souhaitable pour comprendre l'articulation entre l'édifice médiéval (où des maçonneries antiques sont en encore visibles en élévation et en fondation) et le bâtiment antique monumental sous-jacent, dans le cadre d'une fouille sédimentaire.

La parcelle AS 140, demanderait également une investigation exhaustive, ou tout du moins sous la forme de sondages, dans le but de caractériser avec précision l'occupation de forte densité de ce secteur et l'existence d'une possible limite de ville. L'étude de ce secteur permettrait aussi d'observer l'état de la voirie en sortie de ville, apporter des éléments de datation et enfin, vérifier la présence d'indices funéraires antiques aux abords de la voie.

Sources documentaires et références bibliographiques

Adam 1891

ADAM Abbé *Notre-Dame de la Victoire*, notice historique, Valognes, 1891.

Allinne, Léon 2015

ALLINNE C., LÉON G. (coord)- *L'antiquité en Basse-Normandie – ARBANO. Projet collectif de recherche, 2015, 5^e année*, 499 p.

Brunet, Piolot 2015

BRUNET V., PIOLOT A., *Valognes (50) : La Victoire et la Chasse de la Croix Varin, Sondages programmés*, Rapport final d'opération, Caen, SRA de Basse-Normandie, 96 p.

Brunet, Piolot à paraître

BRUNET V., PIOLOT A., Les nécropoles urbaines antiques en Basse-Normandie : nouvelle démarche (PCR ARBANO), *Aremorica*, 9, à paraître.

Canu 1979

CANU J., « La chapelle Notre-Dame de la Victoire », *L'Ami de tous (doyenné de Valognes)*, mai 1979, p. 3-4.

Coulthard 2011

COULTHARD N. (coord.), *Bilan de la recherche archéologique 1984 – 2004*, volume 2, L'Antiquité. Groupe antiquité en Basse-Normandie, 2011, DRAC, SRA de Basse-Normandie, 218 p.

Coulthard, Paéz-Rezende 2013

COULTHARD N., PAEZ-REZENDE L. (coord)- *L'antiquité en Basse-Normandie – ARBANO. Projet collectif de recherche, 2013, 3^e année*, 610 p.

Coulthard, Paéz-Rezende 2014

COULTHARD N., PAEZ-REZENDE L. (coord)- *L'antiquité en Basse-Normandie – ARBANO. Projet collectif de recherche, 2014, 4^e année*, 968 p.

Deshayes 2015

DESHAYES J., « Au seuil du Moyen-âge, la chapelle de la Victoire à Alleaume », *Vikland*, n°12, printemps 2015, p. 34-36.

Jahier 2002

JAHIER I. - *Valognes : Le Bas Castelet*, rapport de diagnostic, 2002. Caen, SRA de Basse-Normandie.

Jeanne 2012

JEANNE L., DUCLOS C., PAEZ-REZENDE L. - Valognes (Manche – 50), « *Alauna* » - *L'agglomération antique d'Alleaume*. Prospection thématique – Document final de synthèse. Vol. 1, Caen, SRA de Basse-Normandie, 292 p.

Le Gaillard 1999

LE GAILLARD L. - Site d'Alauna. *Bilan scientifique de Basse-Normandie*, 2000, pp. 82-83.

Le Gaillard 2011

LE GAILLARD L. - *Valognes, La Victoire*, document final de synthèse, Caen, SRA de Basse-Normandie, 23 p.

Le Gaillard & Navarre 1999

LE GAILLARD L., NAVARRE N. - *Valognes, site antique d'Alauna*, rapport de prospection, Caen, SRA de Basse-Normandie.

Lepert 1989

LEPERT T. - Valognes (50), Rapport de sondages sur les parcelles A.S. 142, 143 et 177, avril 1989, Caen, SRA de Basse-Normandie, 5 p.

Lepert 1992

LEPERT T. - *Valognes (50), Le moulin d'Alleaume*. Rapport de synthèse de fouille programmée, 1991-1992, Caen, SRA de Basse-Normandie, 105 p.

Paez-Rezende 2013

PAEZ-REZENDE L., JEANNE L., DUCLOS C., *Valognes (Manche - 50), Agglomération antique d'Alleaume – La Victoire*, sondages programmés, 1ère année. Rapport 2013. Caen, SRA de Basse-Normandie, 291 p.

Paez-Rezende 2014

PAEZ-REZENDE L., JEANNE L., DUCLOS C., *Valognes (Manche - 50), Agglomération antique d'Alleaume – La Victoire / Le Castelet*, sondages programmés, 2ème année. Rapport 2014. Caen, SRA de Basse-Normandie, 372 p.

Paez-Rezende 2015

PAEZ-REZENDE L., JEANNE L., DUCLOS C., *Valognes (Manche - 50), Agglomération antique d'Alleaume – Le Castelet / Le théâtre*, sondages programmés, 3ème année. Rapport 2015. Caen, SRA de Basse-Normandie, 208p.

Paez-Rezende, Brunet 2017

PAEZ-REZENDE L., BRUNET V., Le funéraire antique en Basse-Normandie : état des lieux et nouveaux apports par l'atelier 6 du PCR ARBANO, *Aremorica*, 8, 2017.

Annexes administratives et techniques

1 ARRÊTÉ D'AUTORISATION ET DE DÉSIGNATION



Arrêté n° 28-2016-016 du **4 AVR. 2016**
portant autorisation de Prospection avec matériel spécialisé
code opération : 163801

La Préfète ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 04 janvier 2016 portant délégation de signature générale d'activités de la préfète de région au directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR282016000016, de demande d'opération archéologique arrivé le 20 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique Commission Ouest en date des 22 & 23 mars 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur **Aurélien PIOLOT** est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de prospection avec matériel spécialisé (prospection géophysique) à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2016, sis en :

RÉGION : NORMANDIE

- DEPARTEMENT : MANCHE
- COMMUNE : VALOGNES

Cadastre : Année : 1955, Section : AS, Parcelle(s) : 178, 251

Intitulé de l'opération : Valognes (50) - La Chasse de la Croix Varin

Programme de recherche : 19 - Le fait urbain.

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en quatre exemplaires papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

Néant

Article 6 - Le directeur régional des Affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Aurélien PILOT.

Fait à CAEN, le **- 4 AVR. 2016**

Pour la préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime,
et par délégation,
Le directeur régional des Affaires culturelles


Jean-Paul OLLIVIER



Arrêté n° 28-2016-043 du **27 JUIN 2016**
modifiant l'arrêté n° 28-2016-016
portant autorisation de prospection avec matériel spécialisé
code opération : 163801

La Préfète ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 04 janvier 2016 portant délégation de signature générale d'activités de la préfète de région au directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR282016000016, de demande d'opération archéologique arrivé le 20 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique Commission Ouest en date des 22 & 23 mars 2016 ;

Vu l'arrêté n° 28-2016-016 du 4 avril 2016 autorisant Monsieur Aurélien PIOLOT à conduire une opération de prospection avec matériel spécialisé ;

Vu le courriel du 23 juin 2016 de Monsieur Aurélien PIOLOT nous signalant la non-accessibilité d'une des parcelles mentionnées ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté n° 28-2016-016 ;

ARRÊTE

L'article 1 de l'arrêté n° 28-2016-016 est modifié comme suit :

Article 1 - Monsieur **Aurélien PIOLOT** est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de prospection avec matériel spécialisé (prospection géophysique) à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2016, sis en :

RÉGION : NORMANDIE

• DEPARTEMENT : MANCHE

COMMUNE : VALOGNES

Cadastre partie ouest :

Année : 1955, Section : AS, Parcelle(s) : **217, 251, 274, 339, 340**

Cadastre partie sud :

Année : 1955, Section : AS, Parcelle(s) : **133, 140, 294, 298**

Intitulé de l'opération : Valognes (50) - La Chasse de la Croix Varin

Programme de recherche : 19 - Le fait urbain.

Article 2 - Les autres articles de l'arrêté 28-2016-016 sont inchangés.

Article 3 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Aurélien PILOT.

Fait à CAEN, le **27 JUIN 2016**

Copie à la mairie de Valognes.

Pour la préfète de la région Normandie,
Préfète de la Seine-Maritime,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles


Jean-Paul OLLIVIER

2 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

COPIE POUR
INFORMATION

Direction régionale des affaires culturelles

La Préfète de la région Normandie

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre national du mérite

Vu la loi de finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015 pour 2016,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Madame Nicole Klein, Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime,

Vu le décret n° 2015-1801 du 29 décembre 2015 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2016,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant divers arrêtés relatifs au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Su l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 nommant M. Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif 16-103 du 8 février 2016 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire en faveur de M. Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

Vu la demande d'aide à l'État au titre de l'année 2016 établie par la société **EVEHA, représentée par M. Jérôme MONTEIL, son directeur**, pour l'opération archéologique suivante : **VALOGNES (50), la Chasse de la Croix Varin – prospection géophysique – M. Aurélien PILOLOT, responsable scientifique** ;

Vu l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique de l'Ouest reconnaissant l'intérêt scientifique de cette opération ;

Sur proposition de M. le directeur régional des affaires culturelles de Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une subvention de **1000 €** (mille euros) est allouée à la société **EVEHA**, ci-dessous désignée, pour l'opération archéologique susvisée.

EVEHA

**31 rue Soyouz – Parc Ester Technopole – 87068 LIMOGES Cedex
N° Siret : 491 825 683 00205**

ARTICLE 2 :

La présente dépense est imputable sur les crédits délégués au titre de l'exercice 2016 par le Ministère de la culture et de la communication, sur le programme 0175, centre financier 0175-DR14-D614, domaine fonctionnel 0175-09-01, activité 017500200201.

L'ordonnateur de la dépense est la Préfète de Normandie, le Directeur régional des Affaires culturelles est l'ordonnateur secondaire. Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques du Calvados.

ARTICLE 3 :

La présente subvention sera versée au compte ouvert au nom de la **société EVEHA**, au **CIC Indre Haute Vienne Entreprise**, code banque **30047**, code guichet **14503**, compte n° **00020043001**, clé **72**. La réalisation et la conformité des travaux seront vérifiées par le service de l'État compétent.

ARTICLE 4 :

L'emploi des fonds est soumis au respect des procédures budgétaires et comptables en vigueur. Ainsi, l'administration peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées en cas de leur non utilisation, de leur utilisation partielle ou non conforme à leur destination ou en cas de modification substantielle des conditions d'exécution de l'arrêté.

ARTICLE 5

Le bénéficiaire de la subvention est tenu de justifier à la direction régionale des affaires culturelles, dans les trois mois suivant la fin de l'exercice, l'emploi de la somme perçue accompagné d'un relevé des pièces justificatives qui devront pouvoir être présentées à toute réquisition.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur régional des Affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société EVEHA.

ARTICLE 7 :

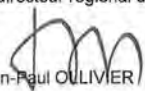
Tout litige résultant de l'exécution du présent arrêté sera du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

14 MAI 2016

Fait à Caen, le

La Préfète de la région Normandie,
par délégation,

Le directeur régional des affaires culturelles


Jean-Paul OULIVIER

N°EJ Chorus 2401813595

**Convention entre le Département de la Manche
et l'EVEHA (Études et valorisations archéologiques)
pour la recherche archéologique programmée**

Entre,

Le Département de la Manche dont le siège est :
Conseil départemental de la Manche,
50050 Saint-Lô cedex,

représenté par son président, Philippe BAS, d'une part, habilité par la délibération
CP 2016.06-20.5-11 du 20 juin 2016,

Et,

Bureau d'Études et valorisations archéologiques (EVEHA),
dont le siège est situé au 24, avenue des Bénédictins, 87000 Limoges, représenté par
le directeur administratif Monsieur Jérôme Robert-Monteil,
n° SIREN 491825683, code APE 7220Z,
d'autre part,

Références

Vu l'article L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui donne
compétence au conseil départemental pour statuer sur les objets d'intérêt
départemental dont il est saisi ;

Vu la délibération CP 2016.06-20.5-11 du 20 juin 2016, approuvant la présente
convention.

Préambule

Depuis 2007, le bureau d'études archéologiques EVEHA réalise des opérations
archéologiques pour tous les types d'aménageurs, qu'ils représentent des entreprises
privées, des établissements publics ou des collectivités territoriales et locales. Sur
l'ensemble de ces chantiers, les équipes d'Eveha travaillent en lien avec les services
régionaux de l'archéologie des DRAC.

Les modalités de participation du Département prévoient que le soutien financier, voté
par l'assemblée départementale au budget primitif, est individualisé par la commission
permanente et versé aux structures gestionnaires des opérations entrant dans le
programme annuel de recherche archéologique programmée, sur la base de
conventions de partenariat.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les objectifs communs, la nature et
la durée de la collaboration, les modalités d'application, les moyens humains, matériels
et financiers mis en œuvre par chacune des parties.

Article 2 : Définition

Considérant l'intérêt départemental du projet de prospection thématique sur le site de la Victoire à Valognes, mené par Vanessa Brunet, le Département de la Manche consent à apporter sa participation financière à cette opération.

Article 3 : Durée

La présente convention court à compter du jour de sa signature et se termine après la remise aux partenaires financiers des résultats et du rapport final de synthèse de l'opération, au plus tard le 1^{er} avril de l'année suivante.

Article 4 - Modalités financières

Le Département de la Manche consent à verser à EVEHA, une somme d'un montant forfaitaire de 2 000 euros (deux mille euros), pour cette opération.

90 % de la somme due par le Département de la Manche seront versés après la signature de la présente convention. EVEHA devra justifier auprès du Département de l'utilisation des crédits mis à disposition. Le solde de la somme due sera versé au vu des justificatifs de la subvention attribuée et au plus tard le 30 décembre de l'année en cours. En l'absence de justificatifs communiqués au Conseil départemental au 1^{er} décembre de l'année en cours, les sommes restant à payer seront perdues.

Cette remise de justificatifs constatée par le département porte clôture des comptes de la présente convention. Dans l'hypothèse où l'avance aurait été supérieure au montant réel des frais engagés par EVEHA, celui-ci s'engage à rembourser le Département dans les quinze jours qui suivent la remise des justificatifs prévus à l'article 3.

Le versement de la somme due sera effectué au nom d'EVEHA, dont les coordonnées sont annexées à la présente convention.

Article 5 - Publications - Propriété intellectuelle - Exploitation des résultats

EVEHA s'engage à faire apparaître le nom et le logo du Département sur tout ou partie de ses supports de communication, et ce dans le respect de la charte graphique du Département, dont les éléments lui seront fournis lors de la signature de la présente convention d'application.

Chaque partie s'engage à ne publier ni divulguer de quelque façon que ce soit, sans l'accord de l'autre partie, les informations scientifiques ou techniques, appartenant antérieurement à l'autre partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public. Cet engagement restera en vigueur pendant cinq ans à compter de la date de signature de la présente convention, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de cette dernière.

Le Département de la Manche pourra utiliser librement les résultats de l'étude pour réaliser ses missions propres, mais il s'engage à mentionner sur tous les documents, quel qu'en soit le support, la participation de l'organisme et éventuellement des chercheurs ayant contribué à l'obtention des résultats.

Les résultats scientifiques issus de l'étude pourront être publiés sous réserve de l'accord écrit de l'autre partie qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de deux mois à compter de la demande : passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis. Ces publications et communications devront mentionner l'appartenance du laboratoire à ses différentes tutelles, le concours apporté par le Département de la Manche et le cadre de réalisation de l'étude.

Article 6 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause l'objet-même de la convention.

Article 7 : Exécution de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Litiges

Les parties présentes à la convention s'efforceront de régler à l'amiable tout différend ou litige qui pourrait naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat. À défaut d'accord amiable, intervenu sous trente jours de sa signification par l'une ou l'autre des parties, tout litige pouvant naître de l'interprétation, de l'exécution, ou de la résiliation de la présente convention sera soumis à la juridiction compétente suivant la nature du différend.

Article 9 : Enregistrement

La présente convention est dispensée de droit de timbre et de formalités d'enregistrement. Elle deviendra exécutoire après avoir été revêtue de la signature des parties contractantes.

Saint-Lô, le 12 juillet 2016

Pour le Département de la Manche,
le président du conseil départemental



Philippe BAS

Pour EVEHA,
Le directeur administratif

Jérôme ROBERT-MONTEIL



3 FORMULAIRES D'AUTORISATIONS DÉLIVRÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES



Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie
Service régional de l'archéologie

DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE 2016

Annexe 3 - ACCES AU TERRAIN – autorisation du propriétaire

Titre de l'opération : Valognes (50) – La chasse de la Croix Varin

NOM PIOLOT

PRENOM Aurélien

Département(s) : Manche

Commune(s) : Valognes

Lieu-dit : La chasse de la Croix Varin

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE PROPRIETAIRE (remplir une fiche par propriétaire)

Je, soussigné, Jacques COQUELIN
propriétaire du terrain cadastré (année) 1955
section(s) AS
parcelle(s) 133
sur la commune de Valognes
autorise Pilot Aurélien
à effectuer une opération archéologique sur mon terrain
du 18 juillet au 22 juillet 2016.

Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Fait à Valognes le 18.7.2016

Signature du propriétaire



Signature du responsable de l'opération



Direction régionale
des affaires culturelles
de Basse-Normandie
Service régional de l'archéologie

DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE 2016

Annexe 3 - ACCES AU TERRAIN – autorisation du propriétaire

Titre de l'opération : VALOGNES (50) – Prospection géophysique
NOM PILOT PRENOM Aurélien
Département(s) : Manche (50)
Commune(s) : Valognes
Lieu-dit : La Victoire

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE PROPRIETAIRE
(remplir une fiche par propriétaire)

Je, soussigné(e) LECARRENTIER CHRISTOPHE
propriétaire du terrain cadastré (année) 1955
section(s) AS
parcelle(s) 140
sur la commune de VALOGNES
autorise M. Pilot Aurélien
à effectuer une opération archéologique sur mon terrain
du 18/07 au 22/07 2016.

Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Fait à CAEN le 29/02/16

Signature du propriétaire

Signature du responsable de l'opération



Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie
Service régional de l'archéologie

DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE 2016

Annexe 3 - ACCES AU TERRAIN – autorisation du propriétaire

Titre de l'opération : Valognes (50) – La chasse de la Croix Varin

NOM PILOT

PRENOM Aurélien

Département(s) : Manche

Commune(s) : Valognes

Lieu-dit : La chasse de la Croix Varin

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE PROPRIETAIRE
(remplir une fiche par propriétaire)

Je, soussigné, Tony et Sylvie BUHOT.....
propriétaire du terrain cadastré (année) 1955.....
section(s) AS.....
parcelle(s) 294 et 298.....
sur la commune de Valognes.....
autorise Pilot Aurélien.....
à effectuer une opération archéologique sur mon terrain
du 18 juillet..... au 22 juillet..... 2016.

Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Fait à Valognes..... le 23/06/2016.....

Signature du propriétaire

Signature du responsable de l'opération



Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie
Service régional de l'archéologie

DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE 2016

Annexe 3 - ACCES AU TERRAIN – autorisation du propriétaire

Titre de l'opération : Valognes (50) – La chasse de la Croix Varin

NOM : PILOT

PRENOM : Aurélien

Département(s) : Manche

Commune(s) : Valognes

Lieu-dit : La chasse de la Croix Varin

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE PROPRIETAIRE
(remplir une fiche par propriétaire)

Je, soussignée, MORIN Michèle *DAVY Marie Lucie*
propriétaire du terrain cadastré (année) 1955
section(s) AS
parcelle(s) 217
sur la commune de VALOGNES
autorise PILOT Aurélien
à effectuer une opération archéologique sur mon terrain
du 18 juillet au 22 juillet 2016.

Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Fait à Valognes le 21/06/2016

Signature du propriétaire

Signature du responsable de l'opération



Direction régionale
des affaires culturelles
de Basse-Normandie
Service régional de l'archéologie

DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE 2016

Annexe 3 - ACCES AU TERRAIN – autorisation du propriétaire

Titre de l'opération : Valognes (50) – Prospection géophysique
NOM PIOLOT PRENOM Aurélien
Département(s) : Manche
Commune(s) : Valognes
Lieu-dit : La Chasse de la Croix Varin

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE PROPRIETAIRE (remplir une fiche par propriétaire)

Je, soussigné(e), Lepigeon René
propriétaire du terrain cadastré (année) 1955
section(s) AS
parcelle(s) 251-274
sur la commune de Valognes
autorise PIOLOT Aurélien
à effectuer une opération archéologique sur mon terrain
du 18/07 au 22/07 2016.

Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Fait à Valognes le 12/04/16

Signature du propriétaire

Signature du responsable de l'opération



Direction régionale
des affaires culturelles
de Normandie
Service régional de l'archéologie

DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE 2016

Annexe 3 - ACCES AU TERRAIN – autorisation du propriétaire

Titre de l'opération : Valognes (50) – La chasse de la Croix Varin

NOM : PIOLOT

PRENOM : Aurélien

Département(s) : Manche

Commune(s) : Valognes

Lieu-dit : La chasse de la Croix Varin

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE PROPRIETAIRE

(remplir une fiche par propriétaire)

Je, soussignée, GOUSSAIRE Hervé
propriétaire du terrain cadastré (année) 1955
section(s) AS
parcelle(s) 339
sur la commune de VALOGNES
autorise PIOLOT Aurélien
à effectuer une opération archéologique sur mon terrain
du 18 juillet au 22 juillet 2016.

Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Fait à Valognes le 21/06/2016

Signature du propriétaire
S. VALDIS E. Leclerc
Route de Montebourg-La Victoire-BP 310
50700 VALOGNES
Tel : 02 33 21 61 61
SIRET 452 622 196 000 24
Capital 37 000€

Signature du responsable de l'opération



Direction régionale
des affaires culturelles
de Basse-Normandie
Service régional de l'archéologie

DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE 2016

Annexe 3 - ACCES AU TERRAIN – autorisation du propriétaire

Titre de l'opération : Valognes (50) – Prospection géophysique
NOM PILOTT PRENOM Aurélien
Département(s) : Manche
Commune(s) : Valognes
Lieu-dit : La Chasse de la Croix Varin

FORMULAIRE D'AUTORISATION DELIVREE PAR LE PROPRIETAIRE (remplir une fiche par propriétaire)

Je, soussigné(e), ...SCI Dailion...
propriétaire du terrain cadastré (année) ...1955...
section(s) ...A.S...
parcelle(s) ...340...
sur la commune de ...Valognes (50)...
autorise ...PILOTT Aurélien...
à effectuer une opération archéologique sur mon terrain
du ...18/07... au ...22/07... 2016.

Le chercheur s'engage à la fin de l'opération à remettre le terrain en état.

Fait à Valognes le 12/04/15

Signature du propriétaire

Signature du responsable de l'opération

Index des illustrations

<i>Illustration 1: Extrait de la carte topographique au 1/250000e. Carte IGN ©.....</i>	<i>11</i>
<i>Illustration 2: Extrait de carte topographique au 1/25000e. Carte IGN ©.....</i>	<i>12</i>
<i>Illustration 3: Extrait cadastral au 1/2000e des parcelles localisées à l'ouest de la ville antique. Cadastre.gouv.fr.....</i>	<i>12</i>
<i>Illustration 4: Extrait cadastral au 1/2000e des parcelles localisées au sud de la ville antique. Cadastre.gouv.fr.....</i>	<i>13</i>
<i>Illustration 5: Carte des courbes de niveaux de Valognes. Sources : Géoportail © 2016.....</i>	<i>15</i>
<i>Illustration 6: Extrait de la carte géologique au 1/50 000e. Sources : BRGM © InfoTerre 2015.....</i>	<i>16</i>
<i>Illustration 7: Plan du schéma urbain et du réseau viaire de la cité antique d'Alauna d'après les données issues des prospections géophysiques et mécaniques menées depuis 2012 jusqu'à 2016. Source : L. Paez- Rezende et al. 2014 : 160. Modifications : A. Piolot 2016.....</i>	<i>18</i>
<i>Illustration 8: Projet de prospection géophysique initial au vue des résultats de l'opération de 2015.....</i>	<i>20</i>
<i>Illustration 9: Vue de l'état de la parcelle AS 178 avant le projet de vente avec, au loin, l'aménagement du Centre Leclerc.....</i>	<i>21</i>
<i>Illustration 10: Vue de l'état de la parcelle AS 178 après remise en état du terrain et aménagements divers du Centre Leclerc.....</i>	<i>21</i>
<i>Illustration 11: Plan cadastral des zones prospectées.....</i>	<i>25</i>
<i>Illustration 12: Carte des parcelles.....</i>	<i>26</i>
<i>Illustration 13: Photo de la prospection au magnétomètre sur la parcelle 2.....</i>	<i>26</i>
<i>Illustration 14: Plan de prospection des parcelles Sud.....</i>	<i>28</i>
<i>Illustration 15: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 1.....</i>	<i>29</i>
<i>Illustration 16: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 4.....</i>	<i>29</i>
<i>Illustration 17: Carte du gradient de l'anomalie magnétique des parcelles Sud.....</i>	<i>30</i>
<i>Illustration 18: Carte de la conductivité électrique de la parcelle 1.....</i>	<i>31</i>
<i>Illustration 19: Carte de la conductivité de la parcelle 4.....</i>	<i>31</i>
<i>Illustration 20: Carte de la conductivité des parcelles Sud.....</i>	<i>32</i>
<i>Illustration 21: Photo de la prospection au CMD mini.....</i>	<i>32</i>
<i>Illustration 22: Plan de prospection des parcelles Ouest.....</i>	<i>33</i>
<i>Illustration 23: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 2.....</i>	<i>33</i>

<i>Illustration 24: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 3.....</i>	<i>34</i>
<i>Illustration 25: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 6.....</i>	<i>34</i>
<i>Illustration 26: Carte du gradient de l'anomalie magnétique des parcelles Ouest.....</i>	<i>35</i>
<i>Illustration 27: Carte de la conductivité de la parcelle 2.....</i>	<i>35</i>
<i>Illustration 28: Carte de la conductivité de la parcelle 3.....</i>	<i>36</i>
<i>Illustration 29: Carte de la conductivité de la parcelle 6.....</i>	<i>36</i>
<i>Illustration 30: Carte de la conductivité des parcelles Ouest.....</i>	<i>37</i>
<i>Illustration 31: Plan de prospection de la parcelle 7.....</i>	<i>37</i>
<i>Illustration 32: Carte du gradient de l'anomalie magnétique de la parcelle 7.....</i>	<i>38</i>
<i>Illustration 33: Carte de la conductivité de la parcelle 7.....</i>	<i>39</i>
<i>Illustration 34: Plan du schéma urbain et du réseau viaire de la cité antique d'Alauna d'après les données issues des prospections géophysiques et mécaniques menées depuis 2012. Source : L. Paez-Rezende et al.2014. Modifications : V. Brunet 2015 et M. Menuge 2016.....</i>	<i>40</i>
<i>Illustration 35: Tracé de la tranchée avec localisation du mur M01 placé dans l'axe du mur de chevet de la chapelle.....</i>	<i>41</i>
<i>Illustration 36: Localisation du mur M01 dans l'axe du chevet de la chapelle.....</i>	<i>42</i>
<i>Illustration 37: Mur M01 parement est.....</i>	<i>43</i>
<i>Illustration 38: Mur M01 parement est, détail de l'enduit.....</i>	<i>43</i>
<i>Illustration 39: Mur M01 parement ouest.....</i>	<i>44</i>
<i>Illustration 40: Parement M02 sous l'angle sud-ouest de la chapelle sud du chœur.....</i>	<i>45</i>
<i>Illustration 41: Détail du parement M02 avec amorce d'un second mur (M03) formant retour vers le sud....</i>	<i>45</i>
<i>Illustration 42: Plan schématique de synthèse.....</i>	<i>47</i>
<i>Illustration 43: Trame urbaine antique sur fond cadastrale actuel.....</i>	<i>51</i>
<i>Illustration 44: Plan schématique de synthèse de l'ancienne cité d'Alauna.....</i>	<i>53</i>
<i>Illustration 45: Profil altimétrique de l'agglomération d'Alauna du nord au sud.....</i>	<i>54</i>